



PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT DE TRAVAIL



Brissac  
LOIRE  
aubance

# ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT - DIAGNOSTIC

OCTOBRE 2019



**URBA OUEST-  
CONSEIL**

Eco Parc - le Champ Jubin  
44 590 - DERVAL  
Tel : 02.40.55.48.57



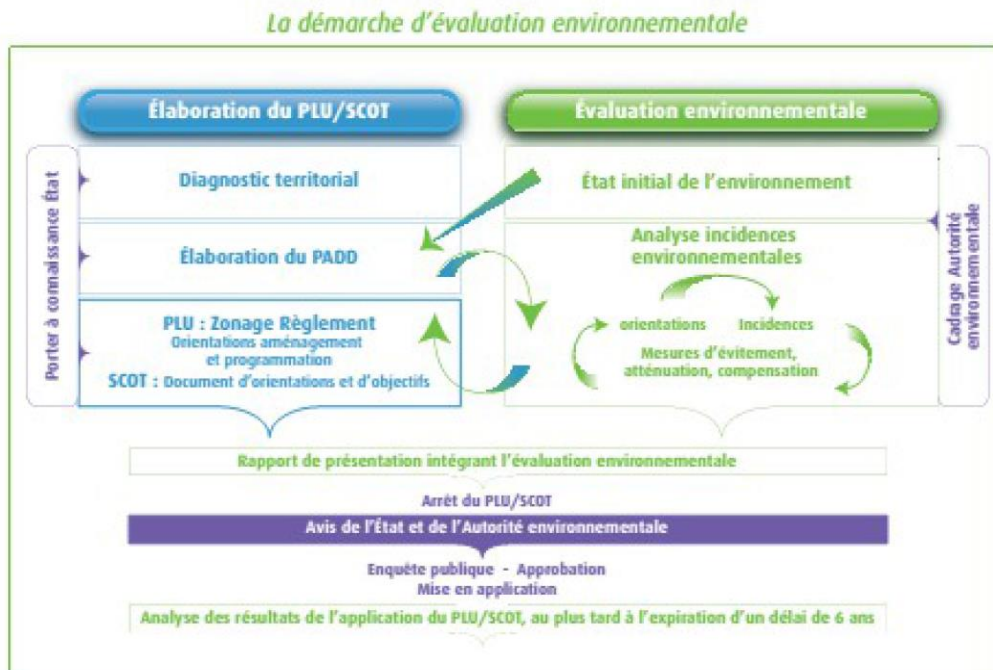
**EF ETUDES**

ZA le Chemin Renault - 35250 St Germain / Ille  
Tél: 02 99 55 41 41 - Fax : 02 99 55 42 02  
E-mail : contact35@efe-etudes.fr

## OBJECTIF DE L'ETAT INITIAL

- contribuer au développement durable des territoires
- **prévenir les impacts environnementaux de chaque décision d'aménagement, en amont, de manière à tendre vers un projet (PLU) dépourvu d'incidence**

 cette étude doit être conduite en parallèle à l'élaboration du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)



 tations du projet

→ *Dossier déposé auprès de l'Autorité Environnementale*

Les attentes en matière environnementale au niveau de PLU:



Les thématiques environnementales analysées au niveau du PLU et les enjeux pour répondre aux attentes:

1. Préserver et restaurer la biodiversité

1. Le patrimoine naturel, la Trame Verte et Bleue

2. Gérer la ressource en eau

2. Les leviers du PLU en lien avec la qualité des eaux et des milieux

3. Intégrer les Risques naturels et technologiques, les pollutions et les nuisances

3. Les Risques naturels et technologiques



Conclusion – Synthèse des enjeux



# 1. Patrimoine Naturel

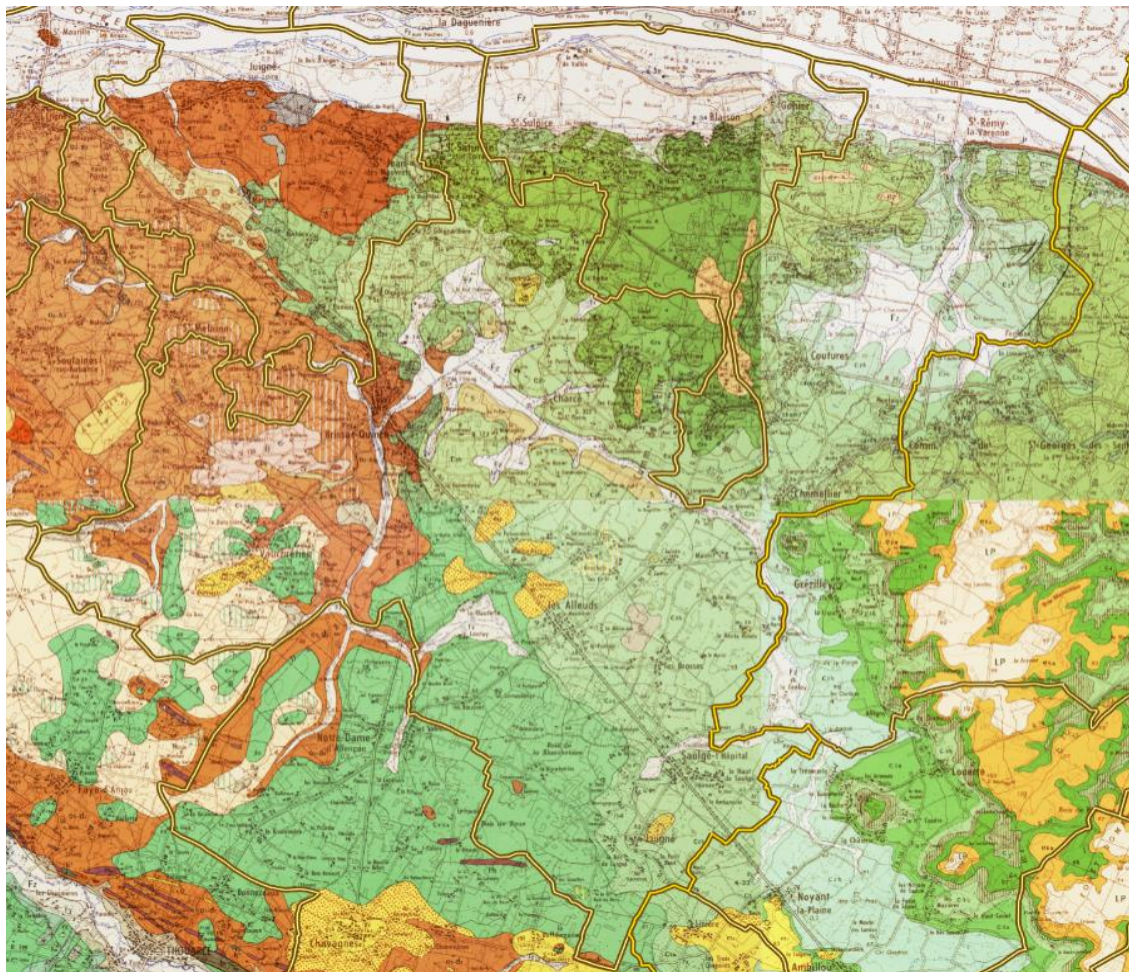
# 1.1. PATRIMOINE NATUREL — Le contexte géographique et géologique

Le contexte géologique contrastée :

- le socle hercynien (massif armoricain)
- un bassin sédimentaire plus récent (bassin parisien).

Il conditionne l'organisation du territoire (paysages, occupation du sol (zones boisées, cultures) mais également l'aptitude des sols à l'assainissement.

Les vallons sont occupés par le réseau hydrographique.



- Fz Alluvions modernes et sub-actuelles : limons sur sables et argiles
- A Limons d'altération des terrains paléozoïques
- S Dépôts soliflués sur les pentes et en fond de vallées
- OE Loess calcaires
- p Pliocène : sables rouges de Basse-Loire et Haute-Bretagne
- m2a Helvétien (Miocène moyen) : faluns d'Anjou
- m2a(1) Niveaux de graviers dans l'Helvétien (Miocène moyen) : faluns d'Anjou
- e7 Bartonien supérieur ? : meulière d'Anjou
- B Cénomaniens supérieurs à Pliocène ? : graviers de la Briderie
- Rb Placages résiduels de Cénomaniens supérieurs à Pliocène ? : graviers de la Briderie ;
- C4 Sénomien (partie inférieure) : sables siliceux (avec localement Spongiaires) et grès
- C3b Turonien : niveaux sableux supérieurs verts
- C3a Turonien : craie-tuffeau d'Anjou
- C2b Cénomaniens supérieurs : marnes à Ostracés et sables verts
- C1-2aJ Cénomaniens inférieurs (base du Cénomaniens régional et base du Cénomaniens moyen) : sables et graviers ou argiles de Jumelles et de Brissac
- O5- d2 OrdoVICIEN supérieur à DéVONIEN inférieur : série de St-Georges-sur-Loire, schisto gréseuse et volcanique
- O5- d2(G) OrdoVICIEN supérieur à DéVONIEN inférieur : intercalations (ou zones) gréseuses
- O4- S3 OrdoVICIEN à SILURIEN ? : Complexe des Schistes de Bouchemaîne et d'Eigné
- O4-S3(G) OrdoVICIEN à SILURIEN ? : grès associés
- O4- S3(1) OrdoVICIEN à SILURIEN ? : "passées violacées" (seules les plus septentrionales sont figurées)
- O4-S3(Ph) OrdoVICIEN à SILURIEN ? : Phthanites
- O4-S3(x) OrdoVICIEN à SILURIEN ? : "orthophyres" interstratifiés

# 1.1. PATRIMOINE NATUREL – ZONES D'INVENTAIRE – RÉSERVOIRS PATRIMONIAUX

La commune est concernée par la présence sur son territoire :

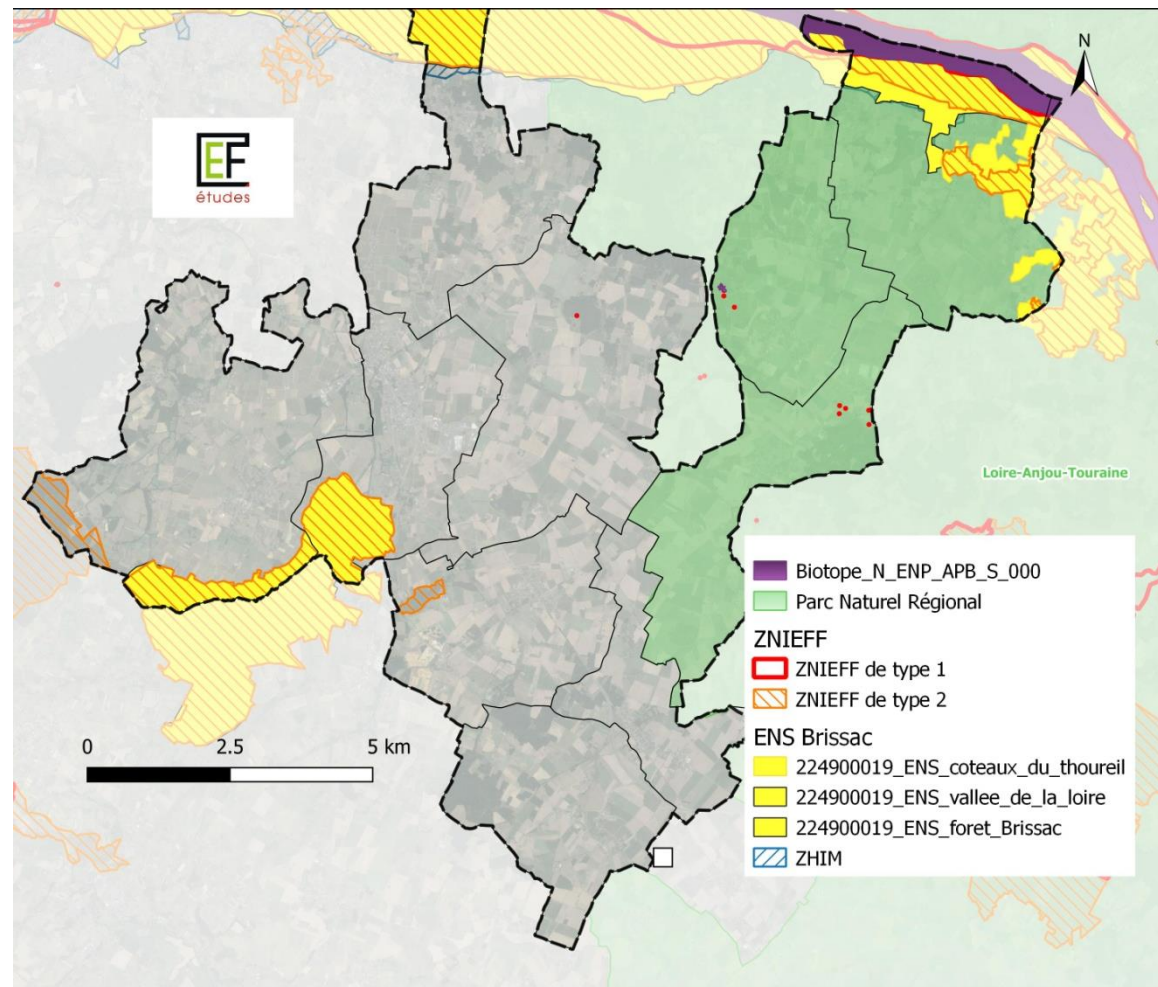
- d'un PNR,
- de 3 espaces naturels sensibles (ENS),
- d'une aire de protection biotope,
- d'une ZHIM,
- de 16 ZNIEFF,
- de 3 sites Natura 2000.

## 5 ZNIEFF de type II :

- Forêt de Beaulieu
- Forêt de Brissac
- Etang aux moines
- Côteaux calcaires et boisements du Thoureil
- Vallée de la Loire de Nantes au bec de Vienne

## 10 ZNIEFF de type I :

- Lit mineur, berges et îles de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau
- De nombreuses cavités souterraines



Les ZNIEFF sont avant tout un outil de connaissance qui reflète la valeur patrimoniale du milieu qui n'a pas, en lui-même, de valeur juridique directe. Elle constitue néanmoins un outil éclairant la décision publique relative à la préservation de la biodiversité et impose aux P.L.U. de respecter les préoccupations d'environnement et interdit aux aménagements projetés de « détruire, altérer ou dégrader le milieu particulier » ainsi que les espèces animales ou végétales protégées. Les ZNIEFF doivent aussi être prises en compte lors de l'élaboration de la trame verte et bleue du territoire.

# 1.1. PATRIMOINE NATUREL – ZONES D'INVENTAIRE – RÉSERVOIRS PATRIMONIAUX

## • **Espaces naturels recensés** : L'ensemble des espaces naturels inventoriés sont :

**1 Site Natura 2000 Vallée de la Loire des Ponts-de-Cé à Montsoreau :**

**Zone de Protection Spéciale FR5212003**

**Zone spéciale de conservation FR5200629**

Milieus très variés favorables aux oiseaux. Le site est également très important pour les habitats et espèces.

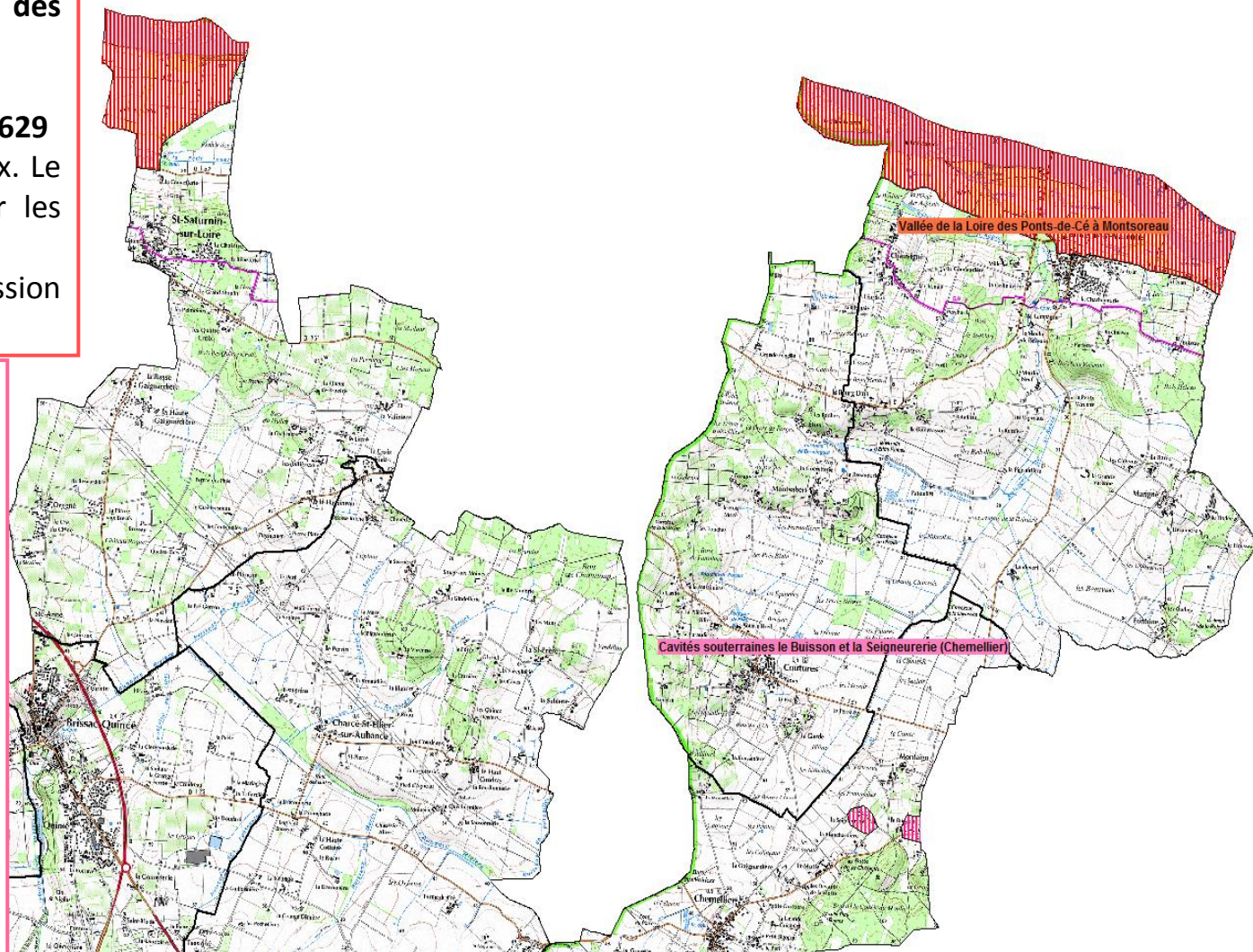
=> Vigilance nécessaire sur la pression urbaine et touristique.

**1 Site Natura 2000 Zone Spéciale de Conservation FR5200633 Cavités souterraines le Buisson et la Seigneurerie (Chemellier)**

Il s'agit de deux anciennes carrières souterraines, creusées dans le tuffeau. Ce site est prioritaire au niveau national dans le cadre du Plan d'Action Chiroptères.

=> La protection et le maintien de la quiétude des sites d'hibernation

=> Le maintien et la reconnexion au besoin des corridors écologiques autour de toutes les colonies



Zone natura 2000 : soumet a évaluation environnementale les révisions ou élaborations de PLU.

**La totalité des sites Natura 2000 terrestre sera donc classée en zones naturelles : N.**

## 1.2. LA TRAME VERTE ET BLEUE : UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La trame **verte** et **bleue** est une notion abordée aujourd'hui dans la loi « Grenelle 2 », et est un outil d'aménagement du territoire qui vise à (re)constituer un **réseau écologique cohérent**.

### Les principes de la TVB sont :

- de réduire la fragmentation des habitats, permettre le déplacements des espèces, préparer l'adaptation au changement climatique, et préserver les services rendus par la biodiversité ;
- et d'améliorer le cadre de vie, la qualité et la diversité des paysages, prendre en compte les activités économiques, et favoriser un aménagement durable des territoires.

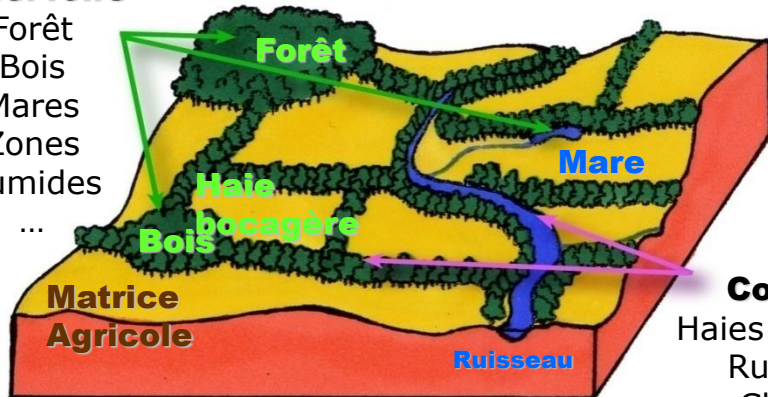
### Dans la TVB, 2 composantes sont distinguées :

- Les réservoirs de biodiversité qui sont des lieux où les espèces réalisent tout ou partie de leur cycle de vie
- Les corridors écologiques qui sont des axes de déplacements

Les continuités écologiques correspondent à l'ensemble des zones vitales (réservoirs de biodiversité) et des éléments (corridors écologiques) qui permettent de les relier entre elles.

### Réservoirs

Forêt  
Bois  
Mares  
Zones  
Humides  
...

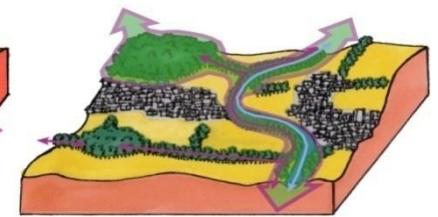


### Corridors

Haies Bocagères  
Ruisseaux  
Chemins  
Prairies  
Matrice agricole



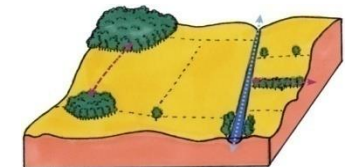
« Fonctionnement idéal »



« rupture urbaine »



« rupture routière »



« simplification agricole »

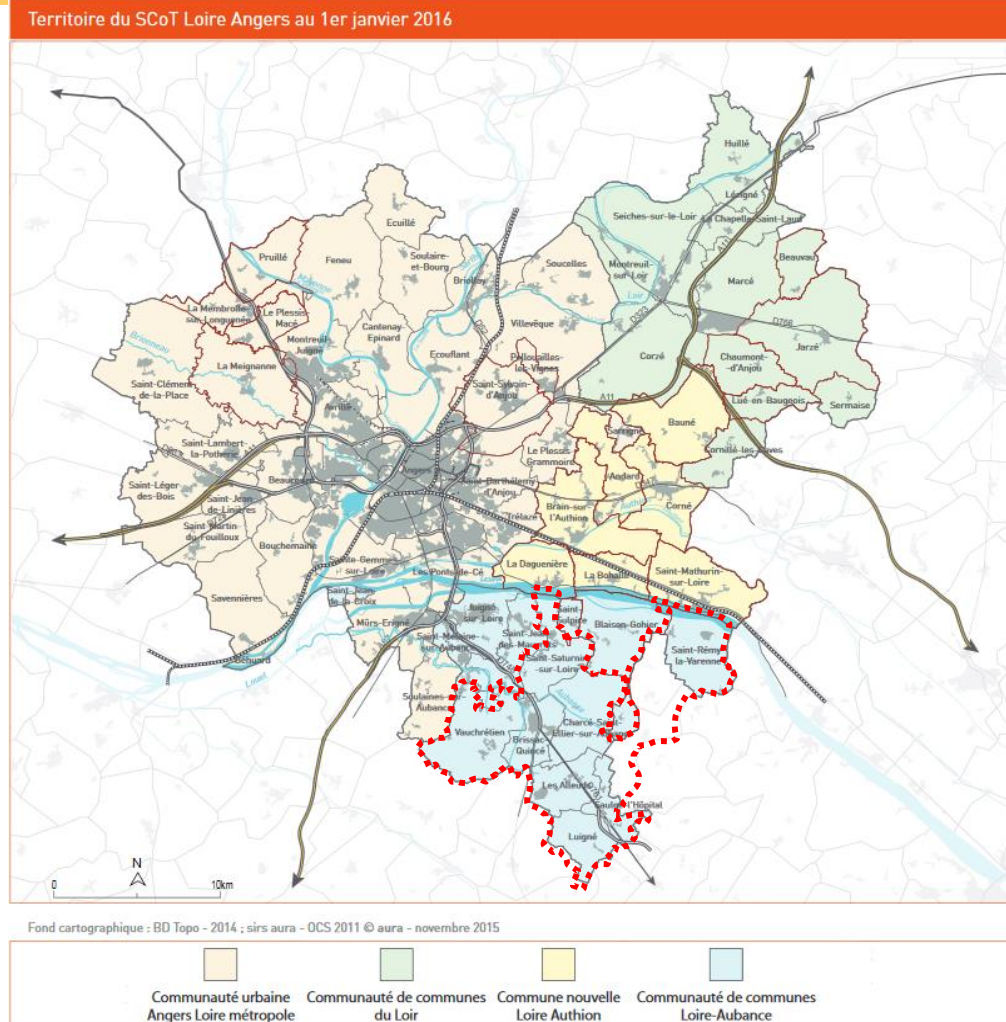


# 1.3. LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LE SCoT

## Le SCoT

Les documents d'urbanisme tels que les SCoT doivent permettre l'identification spatiale de la trame verte et bleue du territoire et permettre la conservation de l'affectation des sols au regard des enjeux de continuités écologiques.

Brissac Loire Aubance fait partie intégrante du SCoT Loire Angers (approuvé le 9 décembre 2016) à l'exception des communes déléguées de Chemellier et Coutures, dépendant anciennement du SCoT du Grand Saumurois, et situées en "zone blanche").



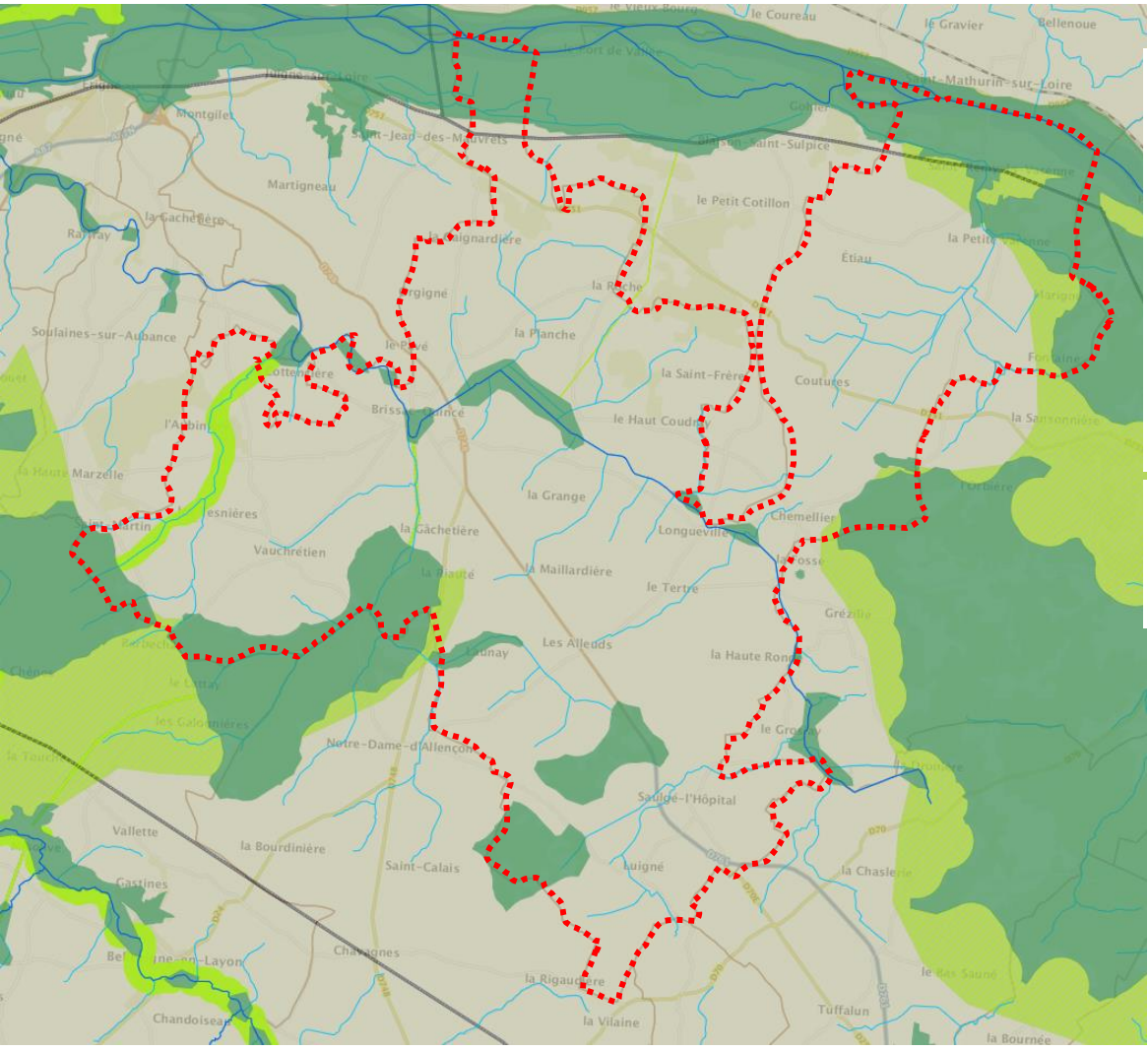
Les préconisations du SCoT quant à la Trame Verte et Bleue s'articulent autour de 4 principaux axes :

# 1.3. LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LE SCOT

**•1 Assurer la traduction du Schéma Régional de Cohérence Ecologique des Pays de la Loire à l'échelle locale**  
 Permet la restauration des éléments de discontinuités écologiques identifiés dans le SRCE et confirmés localement et assure également la perméabilité écologique vers les territoires voisins et en limite de territoire.



## SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE DES PAYS DE LA LOIRE OBJECTIFS D'AMELIORATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES REGIONALES



- Continuités écologiques**
- Réservoirs de biodiversité**
    - Sous-trame des milieux aquatiques
    - Sous-trame boisée ou humide ou littorale ou bocagère ou milieux ouverts ou superposition de plusieurs sous-trames
  - Corridors écologiques potentiels (dont l'emprise doit être précisée localement)**
    - Cours d'eau corridors
    - Corridors écologiques linéaires
  - Préservation et remise en état des continuités écologiques**
    - Corridors linéaires**
      - A conforter

- Préservation et remise en état des continuités écologiques**
- Continuités fonctionnelles à préserver**
- Réservoirs de biodiversité**
    - Sous-trame milieux aquatiques
  - Corridors écologiques linéaires**

**Objectif**

    - A conforter
    - A préserver
  - Corridors écologiques territoires**

**Objectif**

    - A conforter
    - A préserver
  - Corridors écologiques vallées**

**Objectif**

    - A conforter
    - A préserver
  - Éléments à maintenir**
    - Ouvrages mis en place**
      - Passage à faune
      - Viaduc
  - Éléments de fragmentation potentiels de la TVB**
    - Éléments fragmentant ponctuels**
      - Référentiel des Obstacles à l'écoulement
      - Ruptures potentielles aux continuités écologiques
    - Éléments fragmentant linéaires**
      - Niveau 1
      - Niveau 2
      - Niveau 3
    - Éléments fragmentant surfacique**
      - Tâche urbaine
      - Limites communales

### 1.3. LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LE SCOT

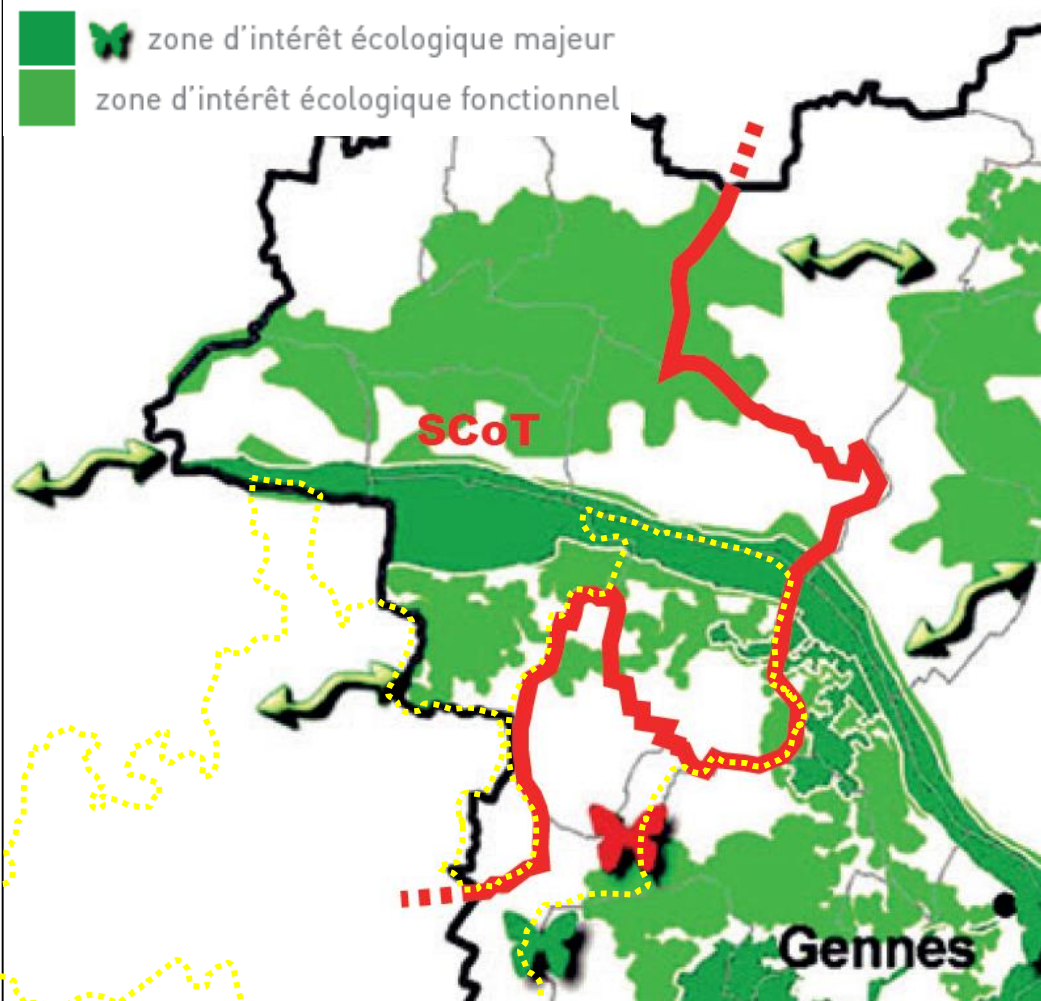
•2 Préserver et valoriser l'intégralité des réservoirs de biodiversité patrimoniaux : Les Znieff, les zones d'intérêts écologiques au PNR et les ENS.

A travers une déclinaison locale, les documents d'urbanisme locaux précisent les réservoirs de biodiversité patrimoniaux et en assurent la valorisation et la préservation.

Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique : ZNIEFF de types 1 et 2



Zones d'intérêt écologique de la charte du PNR Loire-Anjou-Touraine



### 1.3. LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LE SCOT

#### •2 Préserver et valoriser l'intégralité des réservoirs de biodiversité patrimoniaux : Les Znieff, les zones d'intérêts écologiques au PNR et les ENS.

A travers une déclinaison locale, les documents d'urbanisme locaux précisent les réservoirs de biodiversité patrimoniaux et en assurent la valorisation et la préservation.

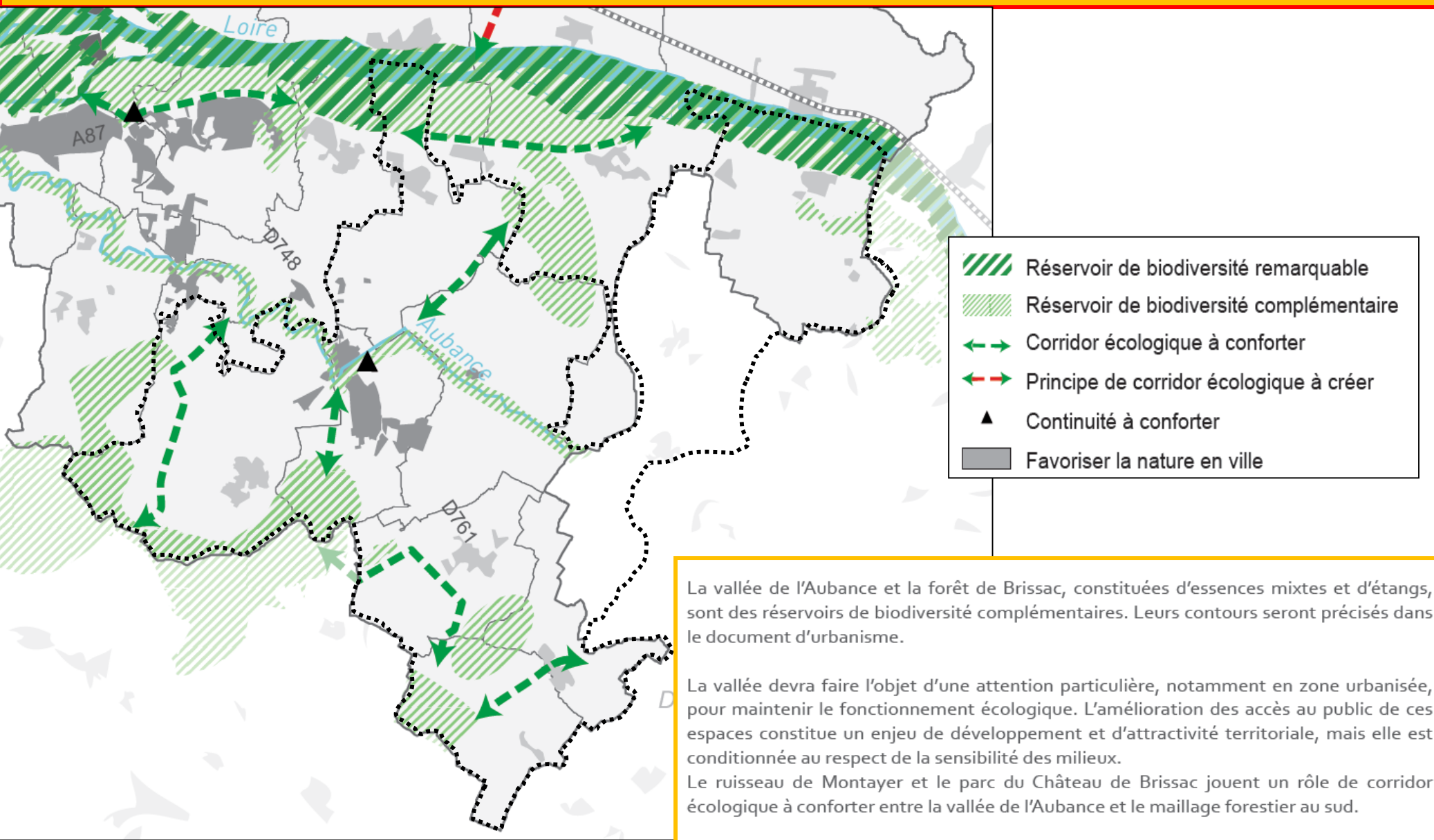
Depuis 1989, le Conseil Départemental de Maine-et-Loire mène une politique environnementale pour des **espaces naturels sensibles**. Des sites ont été désignés ou acquis et font l'objet d'aides à la valorisation financées par la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS) prélevée sur les permis de construire. Depuis juin 2010, le Département s'est doté d'un plan des espaces naturels sensibles (ENS) comportant 5 objectifs stratégiques :

- 1 Renforcer et harmoniser la connaissance
- 2 Initier et dynamiser la préservation des milieux et espèces
- 3 Valoriser les sites et actions du Plan départemental des ENS
- 4 Sensibiliser aux enjeux de la politique des ENS
- 5 Veiller à la cohérence avec la Charte de l'environnement et du développement durable



### 1.3. LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LE SCOT

•3 Intégrer les réservoirs de biodiversité complémentaires et les traduire à l'échelle locale (zones de bocage dense, réservoirs boisés...)



La vallée de l'Aubance et la forêt de Brissac, constituées d'essences mixtes et d'étangs, sont des réservoirs de biodiversité complémentaires. Leurs contours seront précisés dans le document d'urbanisme.

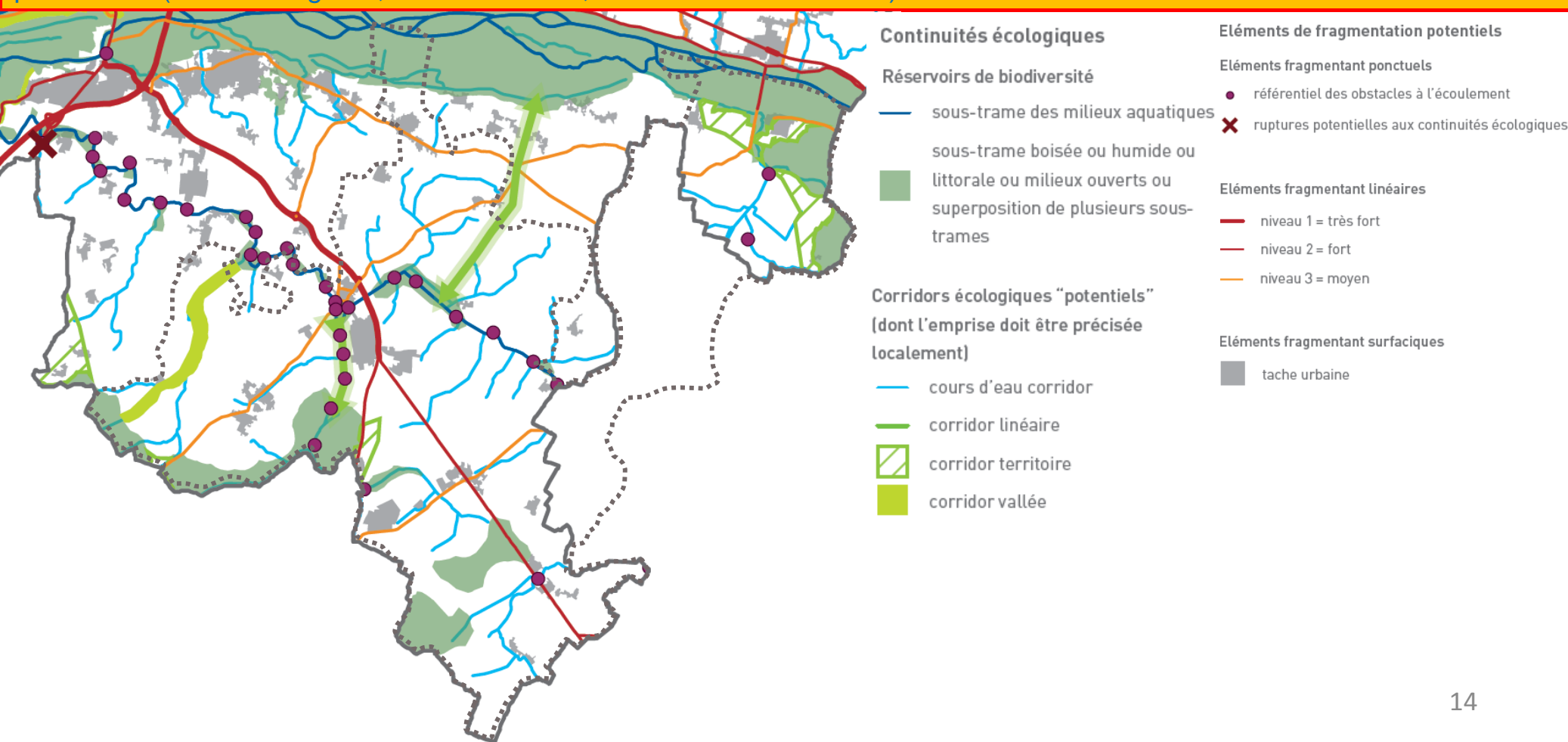
La vallée devra faire l'objet d'une attention particulière, notamment en zone urbanisée, pour maintenir le fonctionnement écologique. L'amélioration des accès au public de ces espaces constitue un enjeu de développement et d'attractivité territoriale, mais elle est conditionnée au respect de la sensibilité des milieux.

Le ruisseau de Montayer et le parc du Château de Brissac jouent un rôle de corridor écologique à conforter entre la vallée de l'Aubance et le maillage forestier au sud.

## 1.3. LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LE SCOT

### •4 Garantir la perméabilité écologique du territoire en identifiant et en restaurant les principales liaisons écologiques et les discontinuités majeures du territoire.

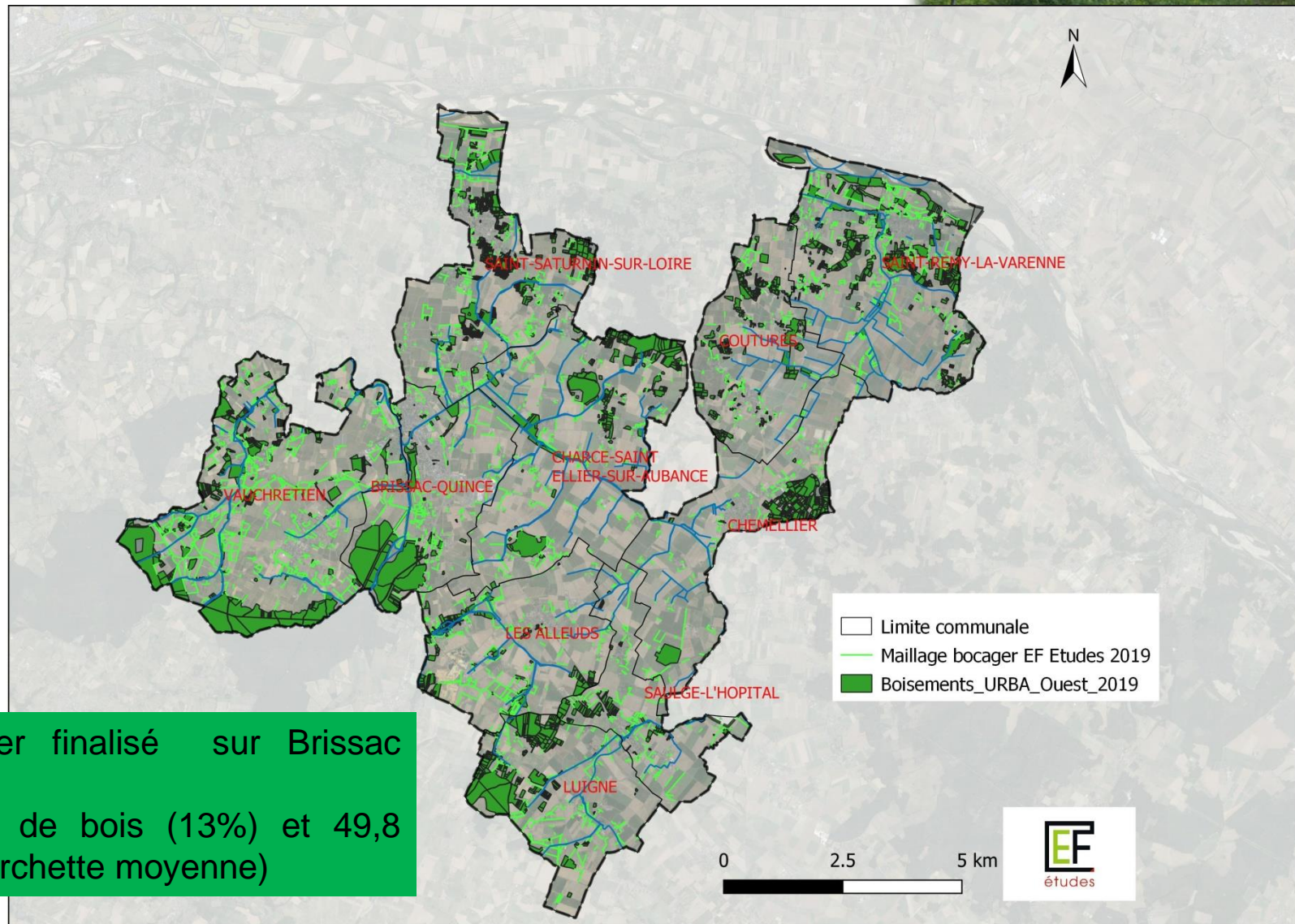
Les documents d'urbanisme locaux et les opérations d'aménagement doivent s'assurer de la préservation des corridors écologiques en localisant, plus précisément, les corridors identifiés au SCoT à l'échelle communale et en les complétant, le cas échéant par des corridors biologiques aux enjeux localisés. La traduction de ces corridors écologiques dans les documents d'urbanisme se fait par le biais d'outils réglementaires adaptés, voire spécifiques aux entités écologiques préservées (haies bocagères, zones humides, bords de cours d'eau...).



## 1.4. LA TRAME VERTE SUR BRISSAC LOIRE AUBANCE

L'inventaire bocager et des zones humides permet de faire apparaître des grands ensembles structurants, à mettre en perspective avec le SRCE.

(La prise en compte du SRCE dans les PLU est une obligation réglementaire pour les collectivités).



Inventaire bocager finalisé sur Brissac Loire Aubance :  
1633 ha surface de bois (13%) et 49,8 ml/ha de haie (fourchette moyenne)

## 1.5. LA TRAME BLEUE SUR BRISSAC LOIRE AUBANCE

Le SDAGE et la Loi sur l'Eau prévoient la prise en compte et l'inscription des zones humides dans les documents d'urbanisme.

Le SAGE Layon Aubance Louets préconise la préservation et la restauration des zones humides en intégrant notamment leur inventaire au sein des documents d'urbanismes.



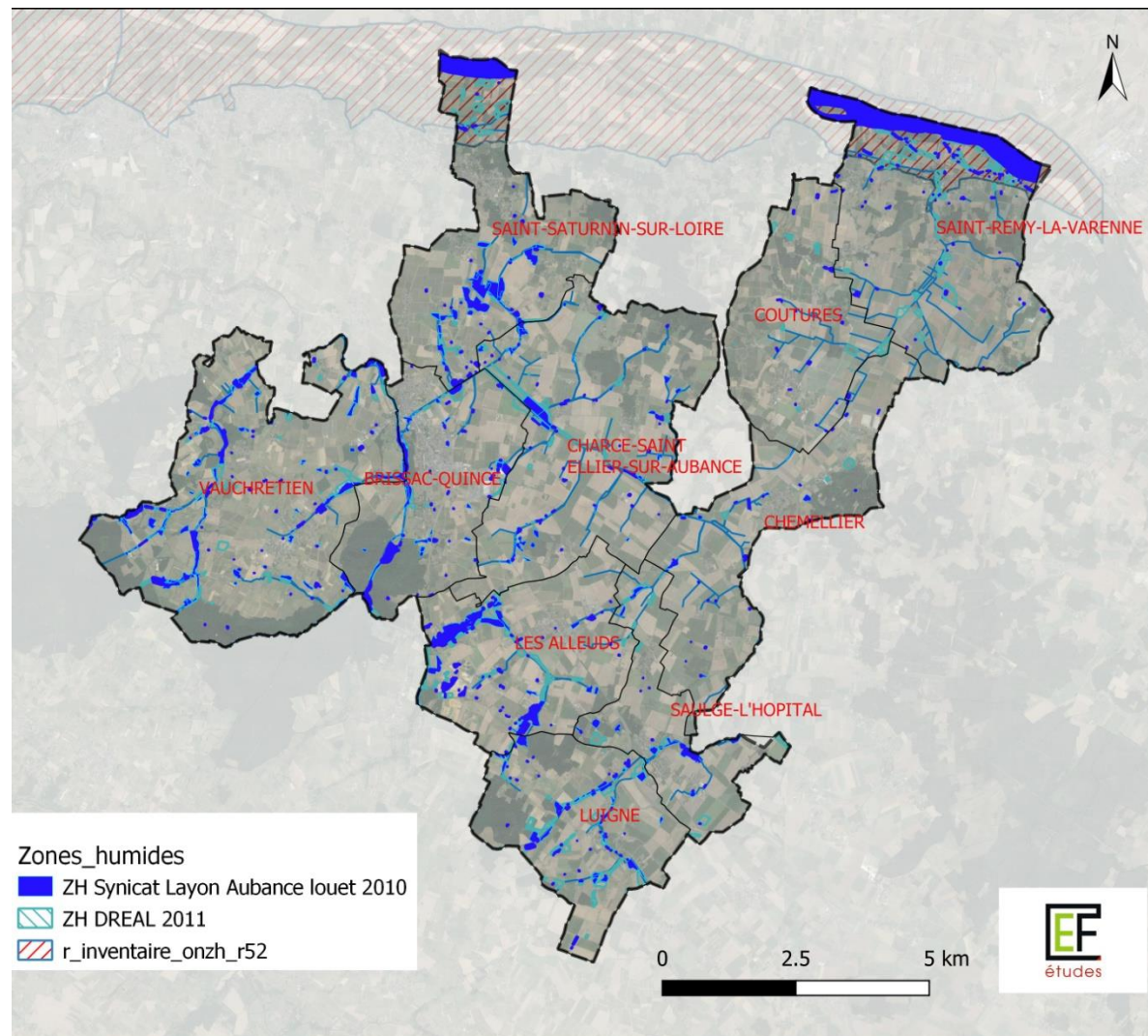
Acquérir des connaissances sur les zones humides

Disposition 38 : Réaliser les inventaires zones humides sur l'ensemble du territoire

Protéger et préserver les zones humides

Disposition 40 : Protéger les zones humides via les documents d'urbanisme

### Prélocalisation des ZH

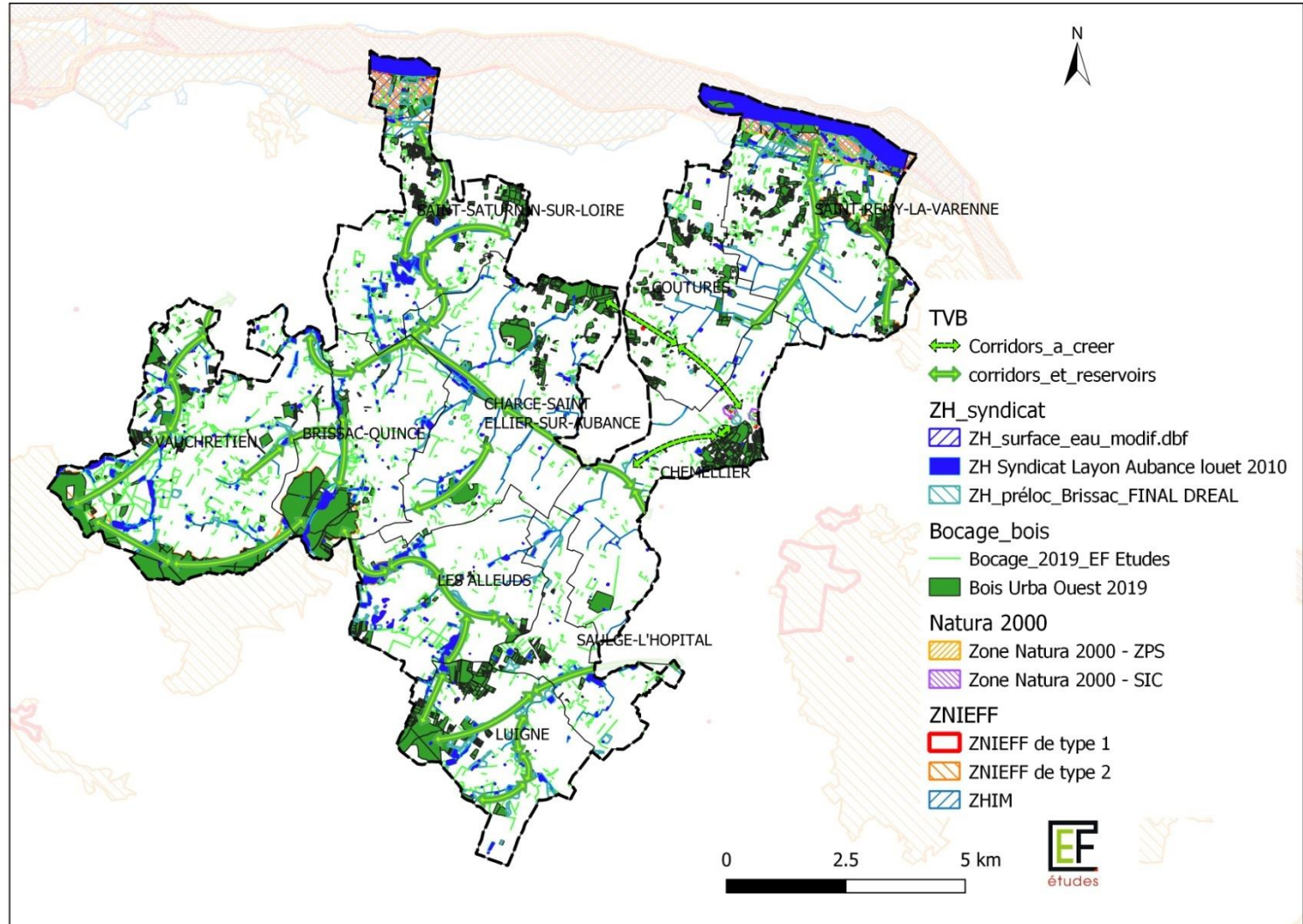




## 1.5. LA TRAME VERTE ET BLEUE

### Principaux enjeux :

- Préserver les réservoirs de biodiversité de toute nouvelle urbanisation → par un zonage adapté),
- Préserver la biodiversité ordinaire présente sur la commune → l'inventaire zones humides en cours, maintenir le bocage existant et créer de nouvelles connexions,
- Préserver les espèces protégées → prise en compte de corridors à créer,
- Reconquérir une bonne qualité des eaux de surface (cours d'eau).

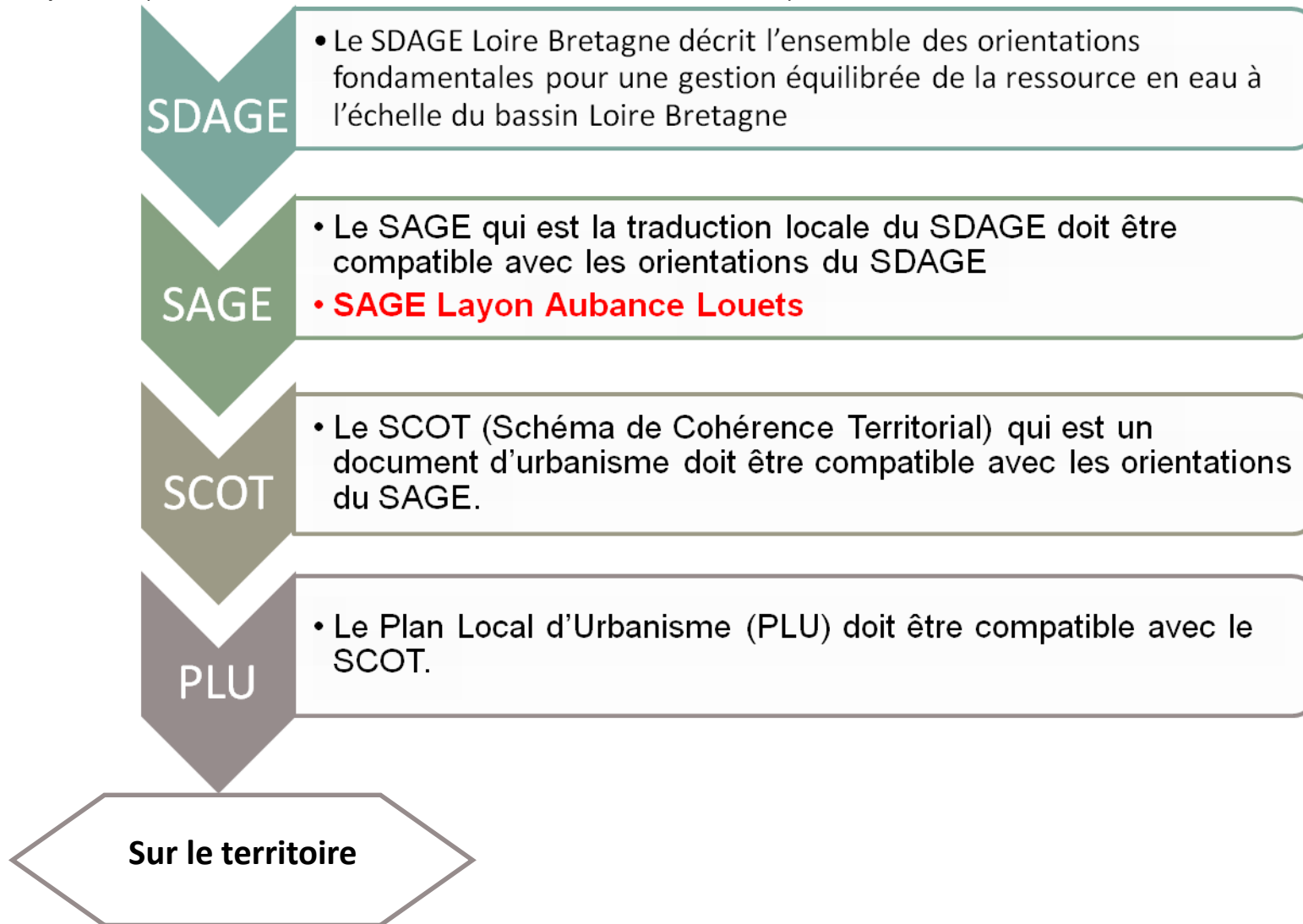


## **2. Les leviers du PLU en lien avec la qualité des eaux**

## 2.1. LES OUTILS DE GESTION DE L'EAU : DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

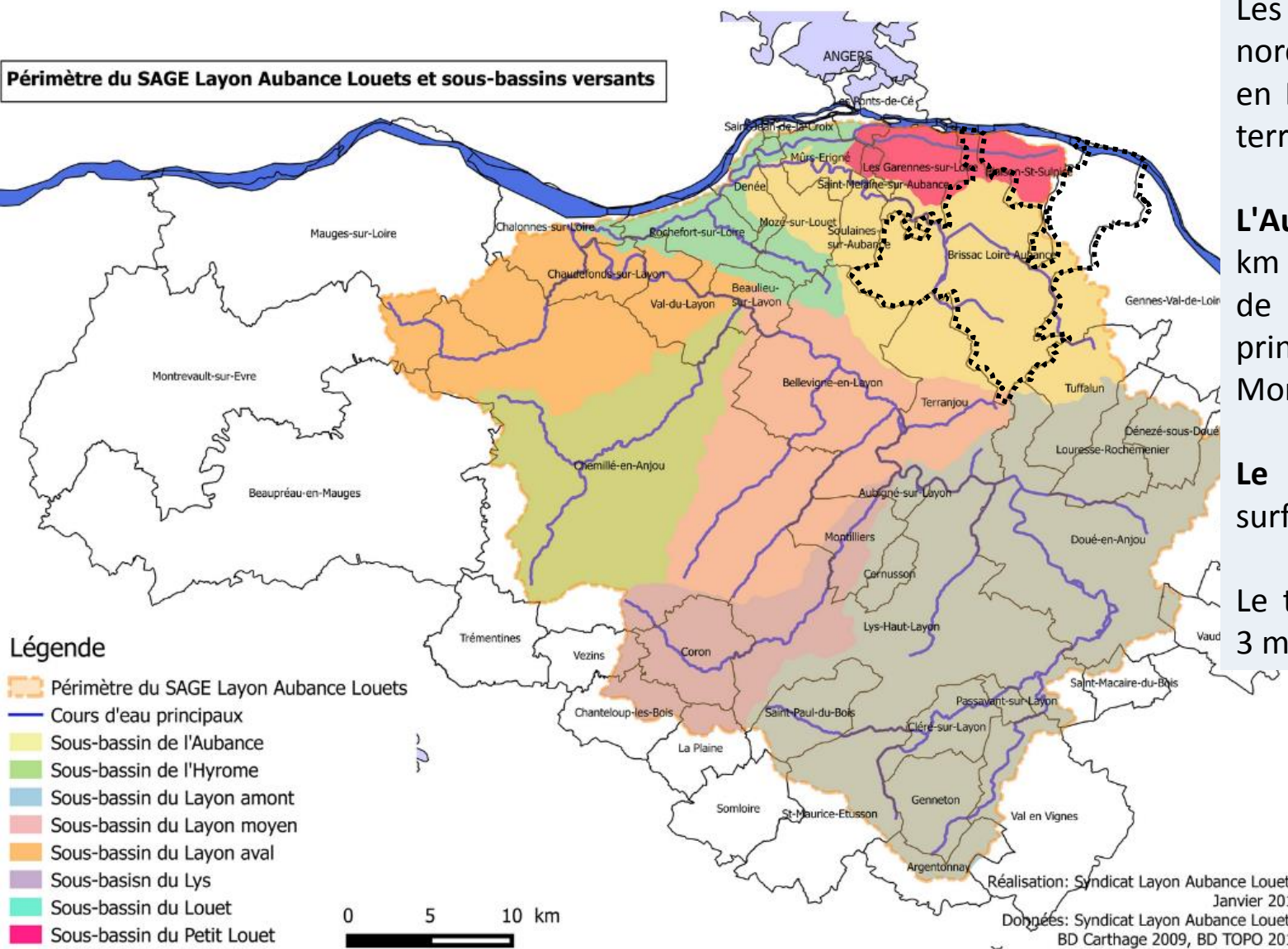
### Pour rappel:

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE n° 2000/60/CEE) demande aux Etats membres de tendre vers un « bon état » des eaux et d'atteindre ce « bon état écologique » ou un « bon potentiel écologique » dans le cadre d'un calendrier précis (2015 - avec une échéance maximale de 2027) .



## 2.1. LES OUTILS DE GESTION DE L'EAU : DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

Que nous dit le SAGE ? : La commune **BRISSAC LOIRE AUBANCE** est concernée par le SAGE Layon Aubance Louets et sous bassins-versants.



Les cours d'eau sont orientés nord-ouest/sud-est et se jettent en Loire. Les cours d'eau sur le territoire sont:

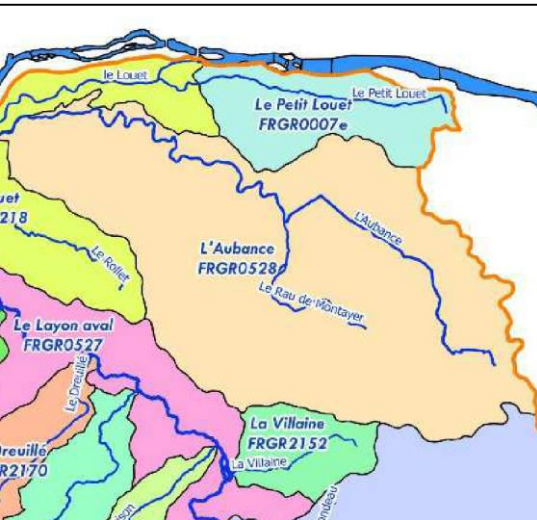
**L'Aubance** a une longueur de 36 km et draine un bassin versant de 203 km<sup>2</sup>. Son affluent principal est le ruisseau de Montayer.

**Le Petit Louet**, présente une surface de 37 km<sup>2</sup>.

Le territoire communal compte 3 masses d'eau superficielles.

## 2.1. LES OUTILS DE GESTION DE L'EAU : DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

### Bassin Loire-Bretagne SAGE Layon - Aubance - Louets



#### Etat ou potentiel écologique et niveau de confiance de l'état Cours d'eau

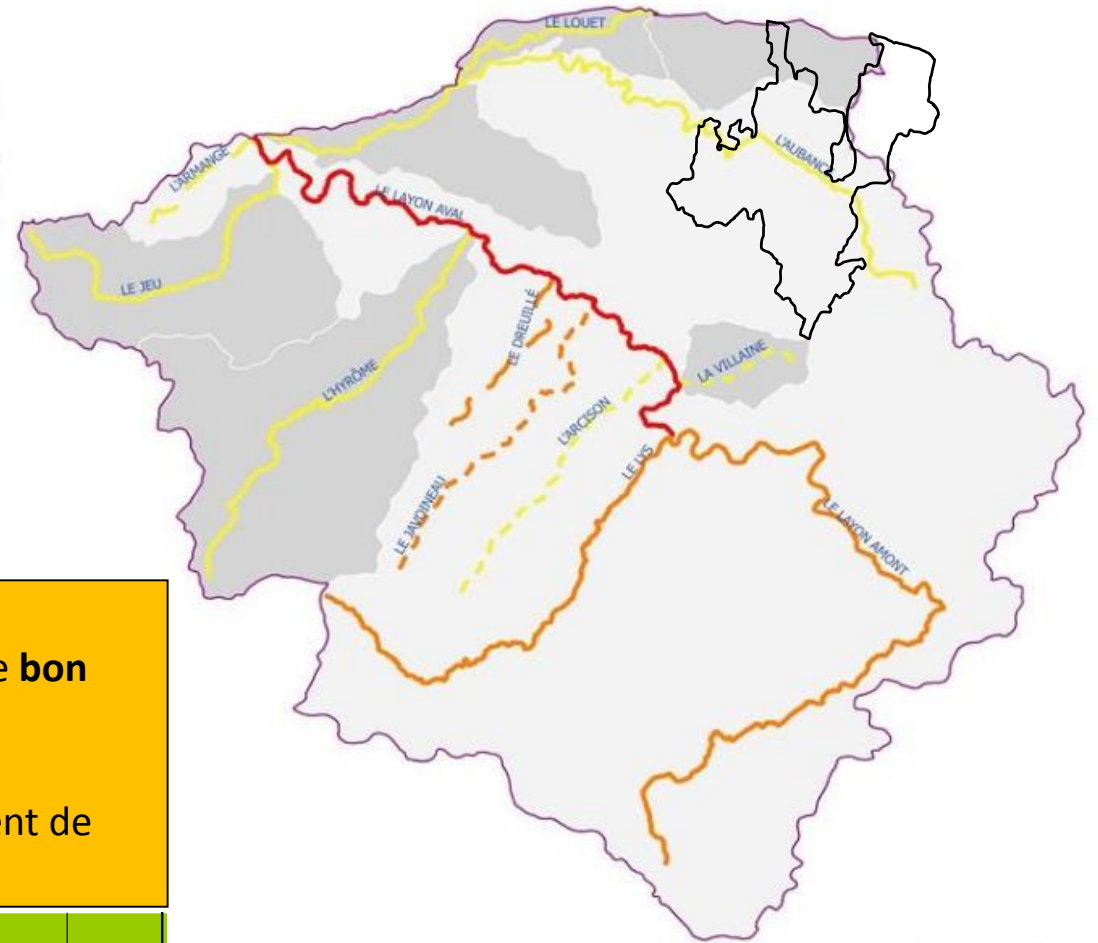
Etat					Niveau de confiance de l'état
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Élevé
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Moyen
Très bon	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Faible

#### Plans d'eau, estuaires et eaux côtières

Niveau de confiance de l'état	Etat ou potentiel écologique
Élevé (E)	Très bon (bleu clair)
Moyen (M)	Bon (vert)
Faible (F)	Moyen (jaune)
	Médiocre (orange)
	Mauvais (rouge)
	Information non disponible (gris)

### Etat écologique 2013 des eaux de surface

Cours d'eau (données 2011 à 2013)  
Plans d'eau (données 2008 à 2013)  
Eaux littorales (données 2011 à 2013)



État écologique des masses d'eau superficielle :  
**L'Aubance: état moyen.** Le SDAGE vise à atteindre le **bon** état écologique en 2027.

**Le Petit Louet (bras de la Loire): bon état** et maintient de cet état pour 2021.

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Cours d'eau	Etat Ecologique validé	Objectif écologique	Délai écologique	Objectif chimique	Délai chimique
FRGR0528	L'AUBANCE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LE LOUET	AUBANCE	3	Bon Etat	2027	Bon Etat	ND
FRGR0007e	LA LOIRE DEPUIS LA CONFLUENCE DE LA VIENNE JUSQU'À LA CONFLUENCE AVEC LA MAINE	LOIRE	2	Bon Etat	2021	Bon Etat	ND

### Les principaux enjeux du SAGE en lien avec le PLU

**La qualité des eaux** est un enjeu prioritaire à l'échelle du SAGE dans un objectif d'atteinte du bon état écologique (respect de la réglementation). Les principaux paramètres sur lesquels des actions devront être menées concernent :

**Les nitrates** : sur l'Aubance, les apports liés à l'assainissement (rejets des stations d'épurations et assainissement non collectif, dysfonctionnements des réseaux d'assainissement) ne sont pas négligeables.

**Le phosphore**: Les sources d'apports du phosphore sont liées à l'assainissement (rejets des stations d'épurations et dysfonctionnements des réseaux d'assainissement) et à l'agriculture.

**Les pesticides**: du fait de pics de concentration en herbicides divers utilisés à des fins agricoles.

**La qualité des milieux**: restaurer la continuité écologique (cours d'eau)

**Zones humides**: inventaire à intégrer au zonage de PLU

**Aspects quantitatifs** : Mettre en adéquation le développement urbain et les potentialités de la ressource

**L'alimentation en eau potable**: L'amélioration du rendement des réseaux constitue également un enjeu sur ce territoire. Le bassin versant n'est pas producteur, et l'alimentation en eau potable est principalement assurée par la Loire. Il existe ainsi une forte volonté locale de mieux connaître la qualité des ressources souterraines locales.

Nom masse d'eau	Code de la masse d'eau	Objectif état qualitatif		Objectif état quantitatif		Objectif état global	
Layon - Aubance	FRGG024	Bon Etat	2027	Bon Etat	2021	Bon Etat	2027

**L'exposition aux risques naturels** : Les risques d'inondations sont essentiellement localisés sur la partie nord du territoire.

## 2.2. LES OUTILS DE GESTION DE L'EAU : SAGE

ENJEUX	SOUS-ENJEUX	OBJECTIFS / ORIENTATIONS	TITRE DISPOSITIONS
Enjeu 2 : QUALITE PHYSICO-CHIMIQUE DES EAUX DOUCES	Phosphore	QE-1 : Réduire les sources de phosphore d'origine domestique	8 Réaliser/actualiser les schémas directeurs d'assainissement
			9 Assurer une meilleure maîtrise hydraulique des transferts d'effluents
			10 Contrôler et réhabiliter les mauvais branchements
			11 Adapter/Réduire le rejet des stations d'épuration
			12 Développer une démarche collective pour accompagner et coordonner les politiques d'assainissement
	Nitrates	QE-4 : Limiter les apports d'azote d'origine agricole	13 Porter et mettre en œuvre des actions "pollutions diffuses agricoles" sur les bassins prioritaires "azote"
			14 Poursuivre et renforcer l'amélioration des pratiques
	Pesticides	QE - 6 : Réduire les usages agricoles et viticoles de pesticides	15 Evaluer les actions et programmes existants
			16 Adapter les programmes et sensibiliser les acteurs de la profession agricole et viticole
			17 Promouvoir le recours aux alternatives à l'utilisation d'herbicides dans les vignes
		QE-7 : Réduire les usages non agricoles de pesticides	18 Evaluer les actions et programmes existants
			19 Tendre au "zéro pesticides" dans la gestion de l'espace communal et intercommunal
			20 Communiquer et sensibiliser les particuliers
			21 Communiquer et sensibiliser les distributeurs non agricoles
			22 Accompagner les gestionnaires de réseaux de transport et les prestataires privés dans la réduction de l'usage des pesticides
			23 Communiquer et sensibiliser les professionnels prestataires intervenant en JEVI (Jardins, Espaces Végétalisés, Infrastructures)
			24 Réaliser des diagnostics du fonctionnement hydraulique des bassins versants
	Micropolluants / phosphore/nitrates	QE-8 : Limiter les transferts de micropolluants vers les milieux	25 Mettre en place des programmes d'actions pour limiter le risque de transfert vers les milieux
			26 Protéger les éléments du bocage dans les documents d'urbanisme
			27

## 2.2. LES OUTILS DE GESTION DE L'EAU : SAGE

ENJEUX	SOUS-ENJEUX	OBJECTIFS / ORIENTATIONS	TITRE DISPOSITIONS
<b>Enjeu 3 : QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES</b>	<b>Hydromorphologie - Biologie</b>	QM-1 : Assurer une meilleure préservation de l'existant	28 Poursuivre une veille sur la qualité des eaux superficielles
			29 Localiser et caractériser les têtes de bassin versant
			30 Préserver et restaurer les têtes de bassin versant prioritaires
			31 Encadrer la divagation du bétail aux abords des cours d'eau
			32 Réduire l'impact des espèces exotiques envahissantes (faune et flore)
			33 Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation
			QM-2 : Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau
	35 Réduire le taux d'étagement		
	36 Restaurer la continuité écologique		
	37 Modalités d'ouvertures périodiques et coordonnées des ouvrages		
	<b>Zones humides</b>	QM-3 : Acquérir des connaissances sur les zones humides	38 Réaliser les inventaires zones humides sur l'ensemble du territoire
			39 Créer un observatoire des zones humides
		QM-4 : Protéger et préserver les zones humides	40 Protéger les zones humides via les documents d'urbanisme
		QM-5 : Assurer une meilleure gestion et valorisation des zones humides	41 Définir et mettre en œuvre des programmes d'actions "zones humides"
42 Encourager l'acquisition de zones humides pour une meilleure gestion et valorisation			



## 2.2. LES OUTILS DE GESTION DE L'EAU : SAGE

ENJEUX	SOUS-ENJEUX	OBJECTIFS / ORIENTATIONS	TITRE DISPOSITIONS
Enjeu 4 : ASPECTS QUANTITATIFS	Gestion des prélèvements sur le territoire		46 Supprimer prélèvements en étiage liés aux plans d'eau d'irrigation et aux forages situés dans les nappes d'accompagnement des cours d'eau
			47 Accompagner les solutions d'économie d'eau et de substitution
		AQ - 2 : Gérer les prélèvements en période hivernale	48 Gérer collectivement les prélèvements hivernaux
			49 Adapter les pratiques agricoles
	Sécurisation de l'alimentation en eau potable	AQ - 3 : Economiser l'eau	50 Sensibiliser les usagers de l'eau (particuliers, industriels, collectivités) et encourager les économies d'eau
			51 Diversifier / sécuriser l'alimentation en eau potable
			52 Mettre en place des programmes d'économies d'eau dans les collectivités et pour tous les usages économiques
			53 Etudier les possibilités de réutilisation des eaux usées traitées
		AQ - 4 : Optimiser le fonctionnement des réseaux	54 Réduire les pertes sur les réseaux d'eau potable
	Gestion des inondations	AQ.5 - Développer la culture du risque	55 Accompagner les communes dans la réalisation des DICRIM et PCS et faire connaître le risque / dans le respect des obligations liées aux inondations
			56 Limiter la vulnérabilité des biens et des personnes face aux risques d'inondations
		AQ.6 - Améliorer la gestion des eaux pluviales	57 Améliorer la gestion des eaux pluviales

-Les eaux usées de partie agglomérée d'Erbray sont traitées par une station de type Boues Activées 1 500 EH.

-La partie nord ouest (La Touche et La Feuvrais) est traitée sur la STEP de Châteaubriant via une convention du 13/06/02 pour le traitement de 1 250 EH ou 380 branchements sur la STEP de Châteaubriant.

-La ZI du Bignon à son propre système d'assainissement.

-Au total un réseau séparatif de 25 160m dont 19 997m gravitaire, 5 168m refoulement et 13 PR.

RQUE : PLANS DE RESEAUX PDF  
Existants pour chaque commune

## 2.3. GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE COMMUNALE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

19 stations d'épuration sur Brissac Loire Aubance (60 à 3500 EH). L'exploitation est assurée par VEOLIA.

Commune - Nom station	Type de station	Milieu récepteur	Réseau en partie unitaire	Capacité (Equivalent habitant)	Capacité nominale (kg/DBO5)	Capacité atteinte en 2018 (kg/DBO5)	Charge organique : % en 2018	Marge capacitaire estimée (EH)	Capacité nominale (m3/j)	Capacité atteinte en 2018 (m3/j)	Charge hydraulique % en 2018	Non-conformité (performances)	Surcharge organique	Station proche de saturation en charge organique	Saturation hydraulique	Saturation hydraulique en période pluvieuse	Remarques
Les Alleuds - Bourg	Lagune	L'Aubance	Oui	408	24	464	1933 %	Surcharge	67,5	147	217 %						
Les Alleuds - La Grange	Lagune			150	9	7,2	80 %	30	22,5								
Brissac Quincé - La Recognée de l'Etang	BA	L'Aubance		3500	210	124,4	59 %	1427	1050	407	39 %						Variation charge en entrée liée à l'industriel brioches Pasquier (20 % de la charge entrante)
Charcé Saint Ellier - Bourg	Lagune	Ruisseau de Rouillet (affluent de l'Aubance)		150	9	11,8	131 %	Surcharge	22,5	33,7	150 %						
Charcé Saint Ellier - Croix Viau	Filtres à sable	Ruisseau de Fourgas (affluent de l'Aubance)		70	4,2				10								Absence de données : Travaux d'extension des filtres à sable entrepris en 2018
Chemellier Bourg	Lagunes	Fossés rejoignant le cours d'eau de l'Aubance	Oui	300	18	16,6	92 %	23	45			MES					Absence d'auto-surveillance
Chemellier - Maunit	Filtres à sable			70	4	1,2	30 %	49	11								Absence de comptage permanent
Couture - La Fresnaie "Fort Chailloux"	Filtres plantés de roseaux	Ruisseau de Saint Aubin		400	24	7,9	33 %	268	60	40,4	67 %	MES					
Luigné	Filtres plantés de roseaux			180	11	7,1	65 %	64	27	51,8	192 %						
Saint Rémy La Varenne - Bourg	Disques biologiques	Ruisseau de Saint Aubin		800	48	19,2	40 %	480	120	59,2	49 %						
Saint Rémy La Varenne - Chauvigné	Filtres plantés de roseaux	Ruisseau de Saint Aubin		160	10	4,18	42 %	93	24	13,5	56 %						

## 2.3. GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE COMMUNALE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Stations d'épuration sur Brissac Loire Aubance.

Commune - Nom station	Type de station	Milieu récepteur	Réseau en partie unitaire	Capacité (Equivalent habitant)	Charge organique				Charge hydraulique			Non-conformité (performances)	Surcharge organique	Station proche de saturation en charge organique	Saturation hydraulique	Saturation hydraulique en période pluvieuse	Remarques
					Capacité nominale (kg/j/DBO5)	Capacité atteinte en 2018 (kg/j DBO5)	Charge organique : % en 2018	Marge capacitaire estimée (EH)	Capacité nominale (m3/j)	Capacité atteinte en 2018 (m3/j)	Charge hydraulique : % en 2018						
Saint Saturnin Sur Loire - La Coquetterie	BA	Le Petit Louet		1083	65	25,4	39 %	660	180	121	67 %						
Saint Saturnin Sur Loire - La Sevière	Filtres plantés de roseaux	L'Aubance		170	10,2	9,4	92 %	13	23,8	18,5	78 %						
Saulgé l'Hopital	Lagune	Ruisseau de la Planche		550	33	15,2	46 %	297	82,5	28,3	34 %	By-pass d'une lagune (fuite sur géomembrane)					Géomembrane reprise en 2018
Vauchrézien - Bourg	Lagune	Le Montayer		918	55	20,5	37 %	576	153	179	117 %						eaux parasites sur réseau urbain
Vauchrézien - l'Aubinière	Filtre planté de roseaux	Cours d'eau de la Proutière (affluent de l'Aubance)		75	4,5	1,5	33 %	50	11,25	8,5	76 %						
Vauchrézien - Chabottières	Filtres à sable	Cours d'eau de la Proutière (affluent de l'Aubance)		60	3,6	1,1	31 %	42	9	6,4	71 %	MES					
Vauchrézien - Clabaud	Filtres à sable	L'Aubance		140	8,4	1,9	23 %	108	21	17,3	82 %	Non évaluée en 2017 et 2018					
Vauchrézien - Halbarderie	Filtres à sable	Le cours d'eau du Saint Martin (bassin versant de l'Aubance)		80	4,8	0,6	13 %	70	12	7,9	66 %						
St Melaine (concerne hameau des Brosses - Vauchétien)	Boues activées			2250	135	76,9	57 %	968	1000	370	37 %						

## 2.3. GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE COMMUNALE : ASSAINISSEMENT COLLECTIF

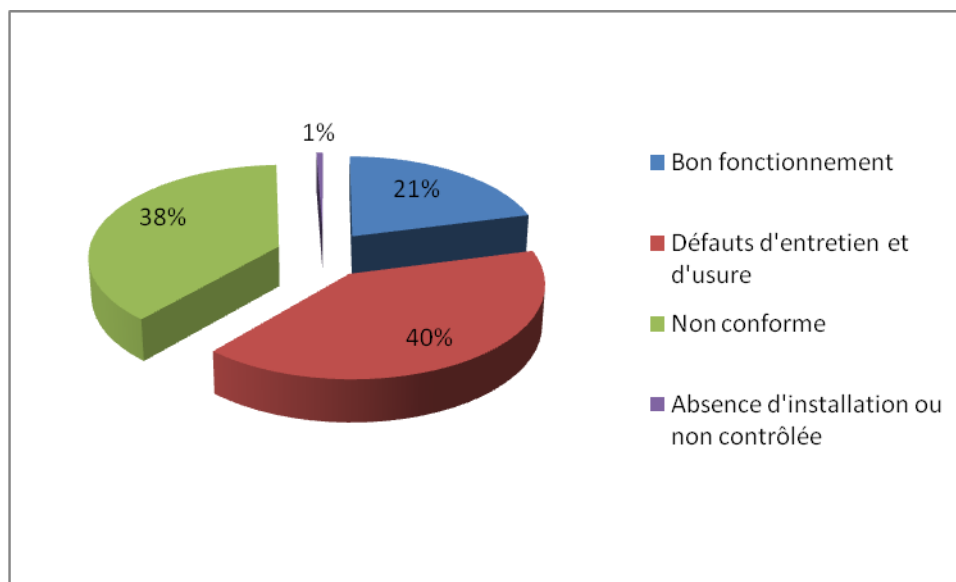
### Bilan du parc des stations d'épuration sur Brissac Loire Aubance :

	<b>Station :</b>	
<b>Surcharge organique</b>	- Les Alleuds bourg (anormalement élevée) - Charcé bourg	Capacité insuffisante pour accueillir de nouveaux projets.
<b>Stations proches de la saturation organique :</b>	- Chemellier bourg - Saint Saturnin Sur Loire (La Sevrière)	Capacité très limitée pour accueillir de nouveaux projets.
<b>Surcharge hydraulique</b>	<b>Permanente :</b> - Charcé bourg (surcharge permanente) <b>Lors d'événements pluvieux :</b> - Les Alleuds (Grange et bourg) - Luigné - Saint Saturin la Coqueterie - Vauchrézien Bourg	Investigations pour comprendre l'origine de cette surcharge (SDA en cours)
<b>Non conforme (qualité des rejets)</b>	- Chemellier bourg (MES) - Coutures (MES) - Vauchrézien Chabottières (MES) - Saulgé l'Hopital (reprise de la Géomembrane en 2018) - Charcé la Croix Viau (travaux d'extension réalisés en 2018)	??
Absence de données (qualité des rejets)	- Vauchrézien Clabaud : absence de données en 2017 et 2018	
Travaux réalisés en 2018	Charcé Croix Viau : extension filtre à sable Saulgé : reprise géomembrane	

## 2.4. GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE COMMUNALE : ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

L'assainissement non collectif concerne toutes les habitations non raccordables au réseau collectif. La compétence assainissement non collectif sur Brissac Loire Aubance est assurée par la **communauté de communes Loire-Layon-Aubance**. Son service est exploité en affermage par la **Société VEOLIA**.

**Le nombre total d'installations sur Brissac Loire Aubance est de 1350 installations environ.**

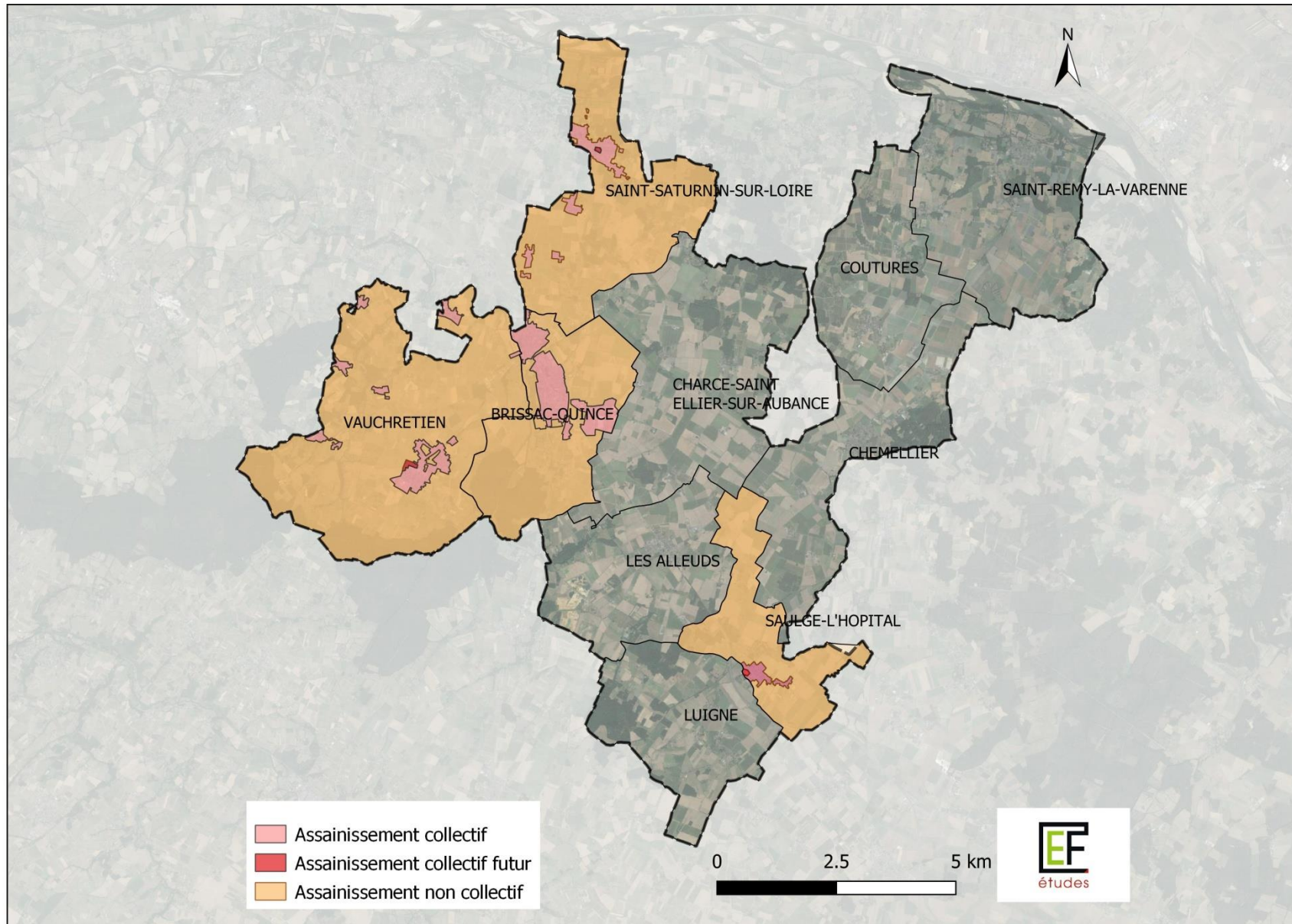


Le recours à l'assainissement non collectif doit être réservé à l'habitat dispersé et les rejets individuels doivent rester limités.

Il conviendra de procéder à la mise aux normes des installations individuelles dans le cadre du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et de veiller à ce que les nouveaux dispositifs d'assainissement soient conformes.

## 2.6. GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE COMMUNALE : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

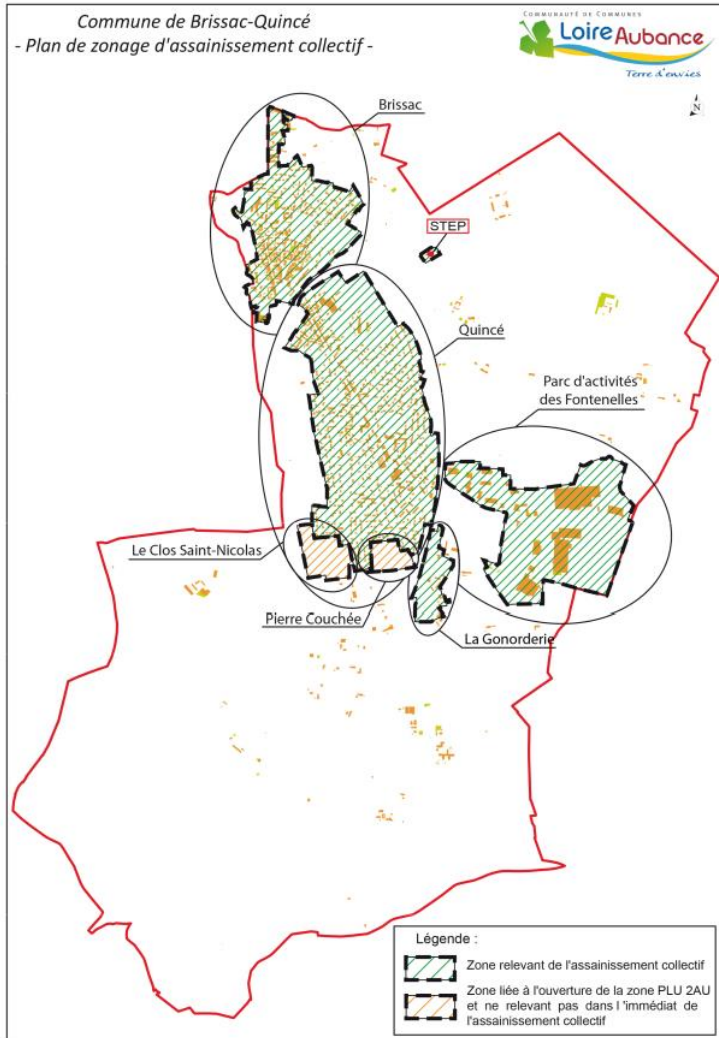
Le zonage d'assainissement va guider les choix en matière d'urbanisation



## 2.6. GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE COMMUNALE : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

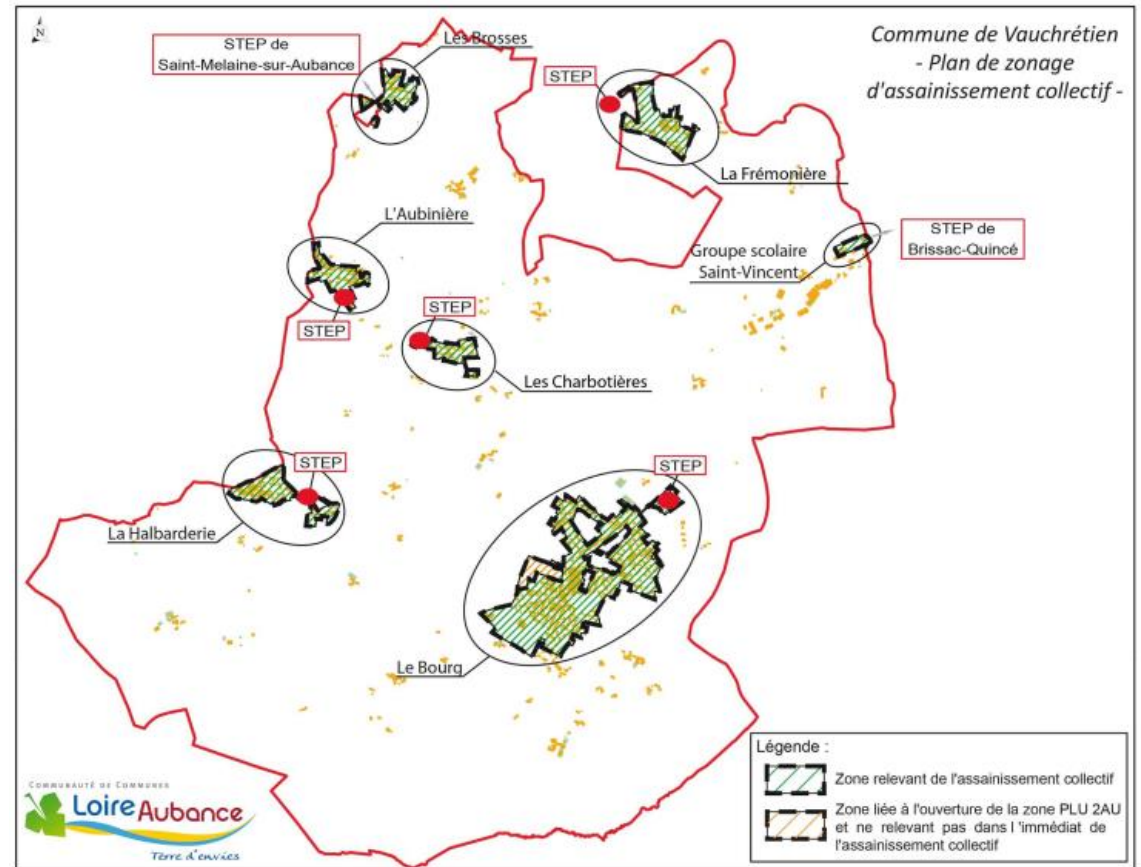
### Brissac Quincé :

- bourg (Brissac et Quincé),
- Par d'activité des Fontenelles.



### Vauchrétien :

- Bourg,
- Les Charbotières,
- La Halbarderie,
- L'Aubinière,
- la Frémonière,
- Les Broses (-> St Melaine),
- Groupe Scolaire St Vincent -> Brissac.

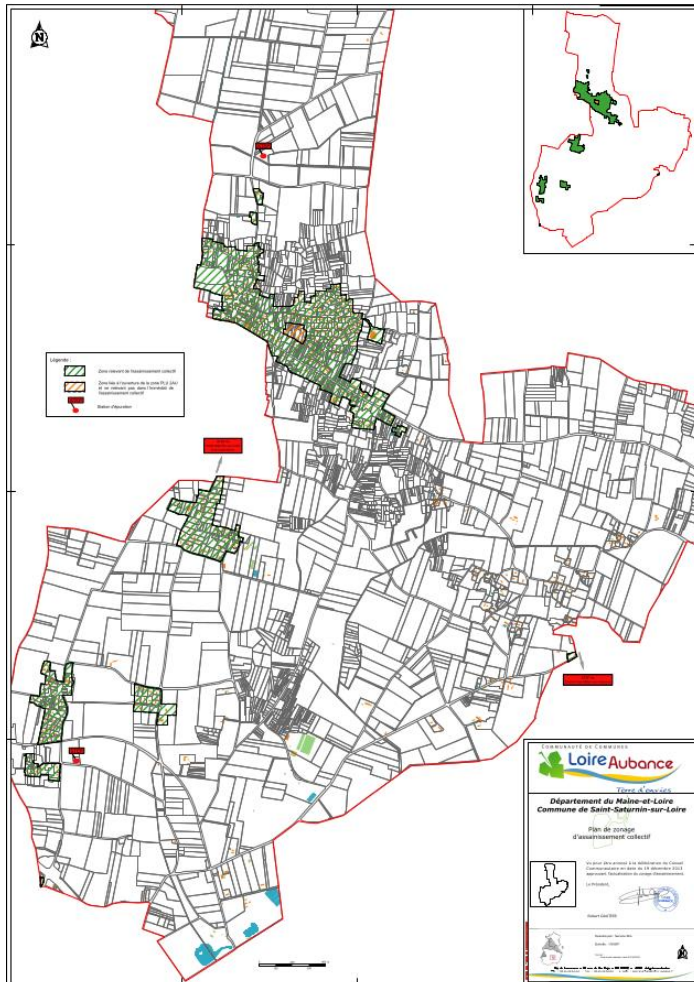




## 2.6. GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE COMMUNALE : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

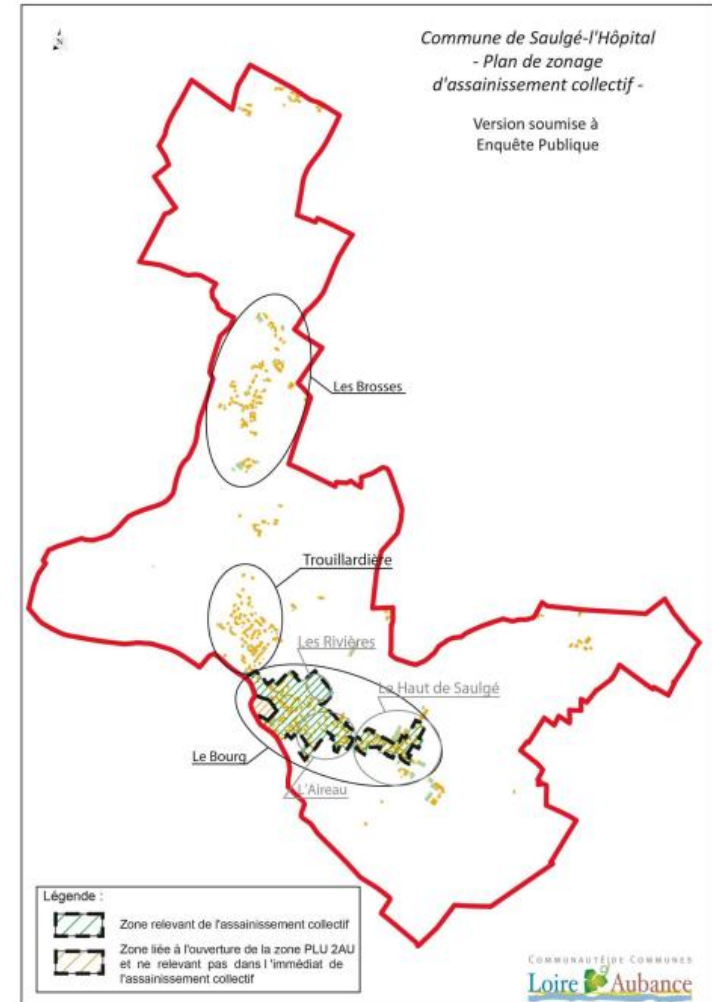
### St Saturnin Sur Loire :

- Le Bourg + 2 propriétés au Nord,
- La Haute Gaignardière,
- Orgigné, la Sevrière, la Pâturage aux Bœufs,
- 1 habitation au Sud-Ouest,
- 1 habitation au Sud -> Charcé



### Saulgé l'Hôpital :

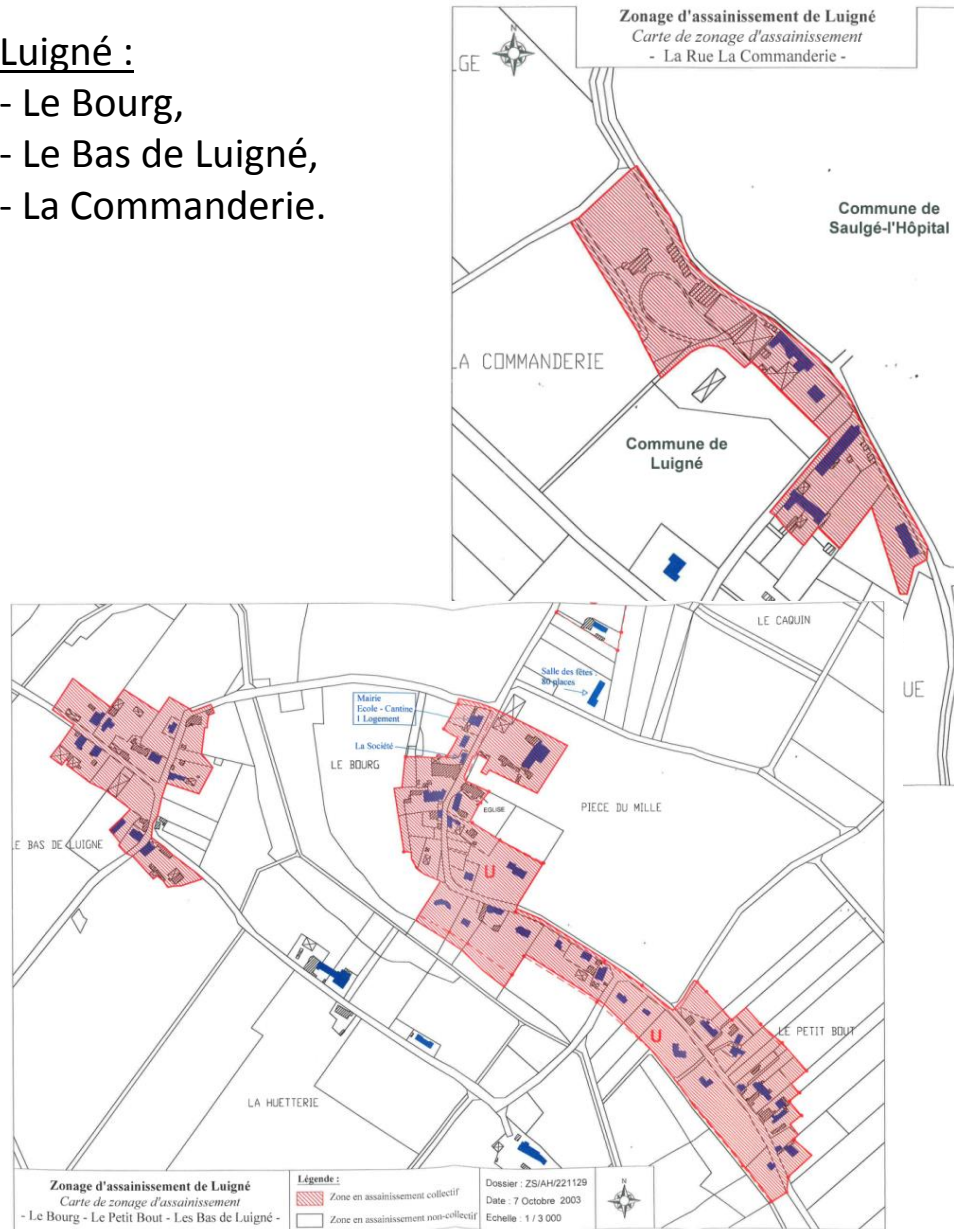
- Le Bourg,
- La Trouillardière,
- Les Brosses.



## 2.6. GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE COMMUNALE : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

### Luigné :

- Le Bourg,
- Le Bas de Luigné,
- La Commanderie.

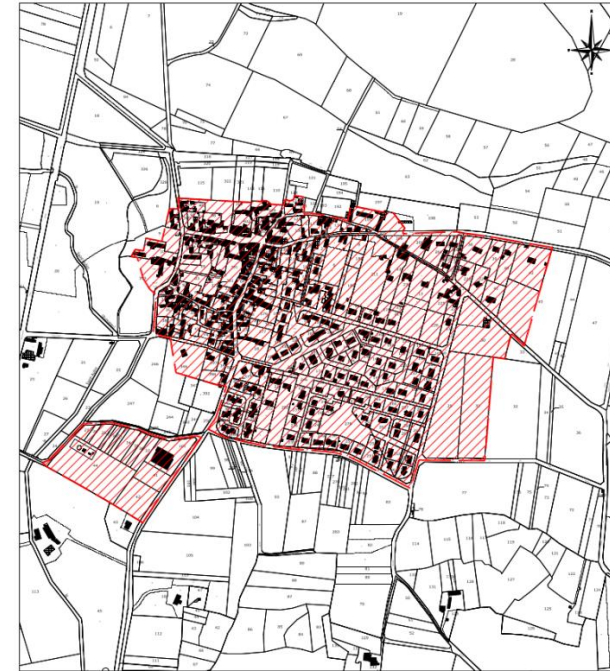


### Saint Rémy La Varenne :

- Le Bourg,
- Chauvigné.



Chauvigné



Le Bourg

## 2.6. GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE COMMUNALE : ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Les Alleuds :  
Le Bourg



Chemellier :  
-Bourg,  
- Maunit ?



Charcé St Ellier, Coutures, Chemellier  
(Maunit) : ... en attente de documents.

Le zonage d'assainissement devra faire l'objet d'une actualisation et sera intégré au PLU, qui présentera ainsi les données relatives au fonctionnement et à la capacité des stations d'épuration mises en perspective avec les projets de développement de la commune.



- Révision du zonage d'assainissement si nécessaire (compatibilité avec le nouveau projet de PLU)
- Le zonage d'assainissement va guider les choix d'ouverture à l'urbanisation

## 2.7. GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE COMMUNALE : GESTION DES EAUX PLUVIALES

La Loi sur l'eau précise la nécessité de **maîtriser quantitativement et qualitativement les rejets d'eaux pluviales.**

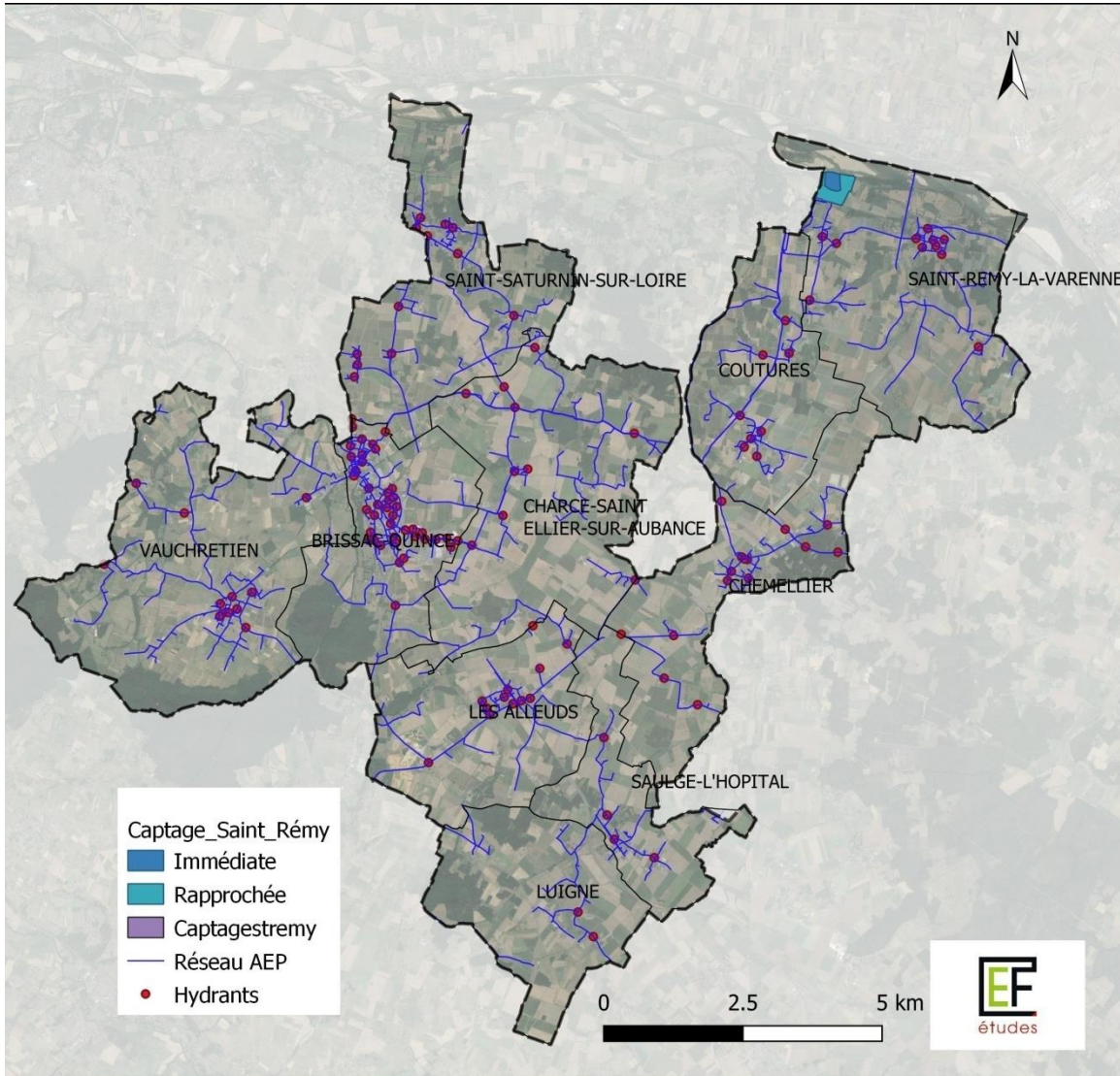
**La commune de Brissac Loire Aubance n'a pas réalisé de schéma directeur de gestion des eaux pluviales.**

**Pour rappel le PAC de Brissac annonce: « Page 36 : Les deux schémas d'assainissement : eaux usées et eaux pluviales sont concernés par l'examen au cas par cas dans le cadre de la procédure d'évaluation environnementale. »**

**Préconisation : Réalisation d'un schéma directeur assainissement « eaux pluviales »  
→ zonage d'assainissement des eaux pluviales**

## 2.8. GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE COMMUNALE : L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Sur la commune de Brissac Loire Aubance, l'alimentation en eau potable est assurée par Syndicat de l'Eau de l'Anjou (Ex syndicat d'eau de Coutures), avec **un captage d'eau potable** situé sur Saint Rémy la Varenne. Ce captage a fait l'objet d'un arrêté de déclaration d'utilité publique le 27 avril 2004, modifié le 15 octobre 2012 => **servitude d'utilité publique**.



Un réseau suffisamment **interconnecté** pour assurer la pérennité de l'alimentation (interconnexion à partir du réseau de Mauges-Gâtines).  
L'eau distribuée est de **bonne qualité**.

**L'extension de l'urbanisation des zones d'habitat est conditionnée par la desserte suffisante du réseau public.**

### Défense incendie

Parc constitué de :

- 113 PI Ø 100 mm,
- 24 PI Ø 70 mm,
- 2 puisards d'aspiration,
- 25 réserves artificielles à l'air libre.

-> Lorsque le PLU sera approuvé, la défense incendie dans les zones constructibles est considérée comme acquise. Son absence peut constituer un refus des autorisations d'occupation et d'utilisation du sol.

Les zones desservies guident les choix d'urbanisation : Le PLU fera apparaître le cas échéant les secteurs non desservis par le réseau public d'eau potable.

## 2.8. GESTION DE L'EAU À L'ÉCHELLE COMMUNALE : L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

La production globale est assurée principalement par le site de **St Rémy La Varenne** à hauteur de 1.64 M m<sup>3</sup>/an soit 84 % des besoins et le reste est importé des collectivités voisines (données 2018).

**L'interconnexion est satisfaisante** : Le réseau d'alimentation des différentes communes du Syndicat est **sécurisé** à partir du réseau de Mauges-Gâtines.

La capacité de production du captage de St Rémy la Varenne est de 10500 m<sup>3</sup>/j soit 3,8 M m<sup>3</sup>/an.

**Le nombre d'abonnés sur le territoire de l'ex SIAEP de Coutures est de 15 575 en 2018, (+0,7% / 2017), soit 33 974 habitants pour une consommation moyenne de 132 l/j/hab.**

Les besoins futurs en fonction du zonage du PLU seront estimés sur cette base.

Le PLU fera apparaître le cas échéant les secteurs non desservis par le réseau publique d'eau potable.

**Enjeu lié au PPC de St Rémy la Varenne**

## 2.9. LE TRAITEMENT DES DÉCHETS



Syndicat Mixte pour la collecte et le Traitement des Ordures Ménagères

Le SMICTOM regroupe :

- l'Agglo de Saumur,
- Communauté de communes Loire-Layon-Aubance.

Collecte des OM :

- Tous les 15 jours en porte à porte,

Collecte des déchets recyclables :

- En apport volontaire.

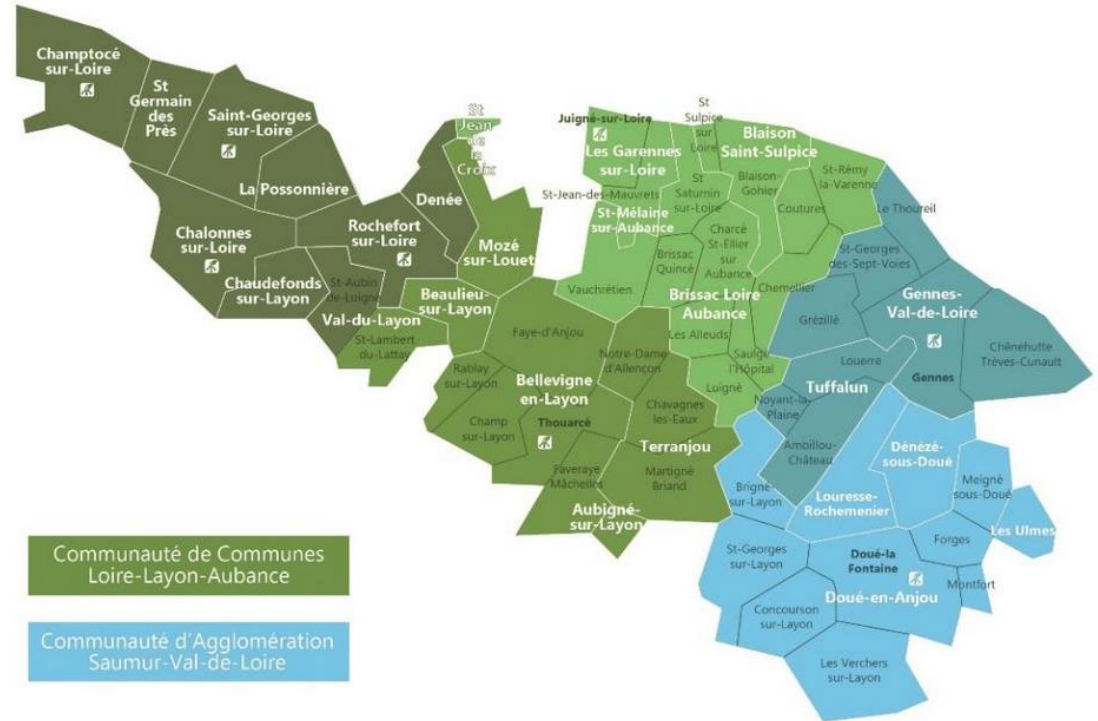
Les papiers et le verre sont eux collectés en apport volontaire.

Valorisation :

Valorisation énergétique des OM par le Sivert à l'usine d'incinération de LASSE (49).

8 déchèteries : gérées par le SMICTOM.

=> La problématique de la collecte des déchets à intégrer à la réflexion du PLU pour une prise en compte ensuite, dès la conception des projets de voiries, lotissements et immeubles.



- **la collecte :** qui comprend les OM, la collecte sélective et les déchèteries.
- **le traitement :** qui englobe le tri, la valorisation matière ou énergétique et l'élimination.



### **3. Risques naturels et technologiques et nuisances**

### 3.1. LES RISQUES NATURELS :

Plusieurs risques naturels  
concernent Brissac Loire  
Aubance

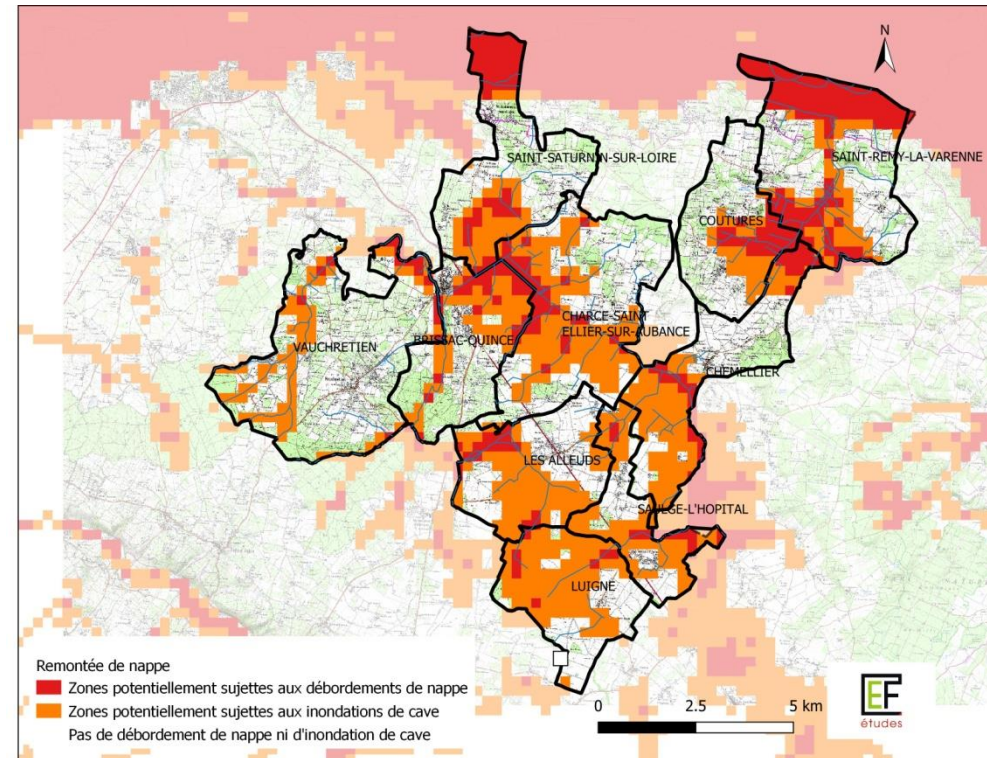
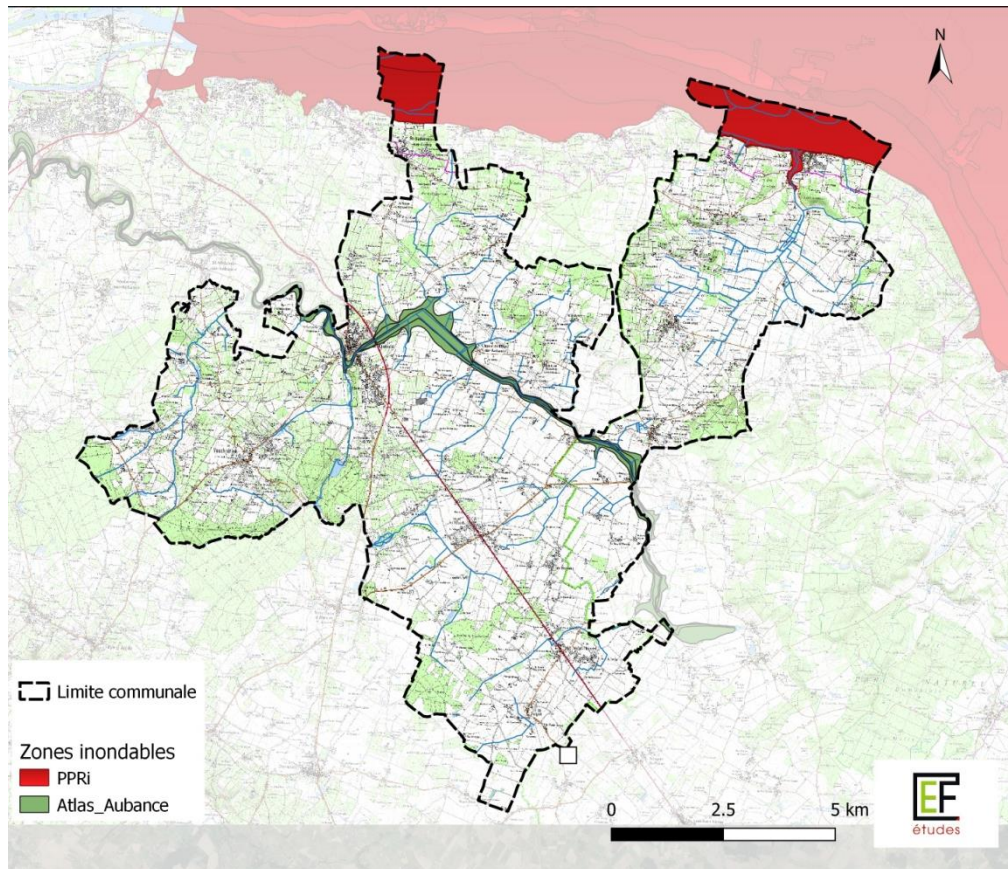
### 3.1. LES RISQUES NATURELS : INONDATION

#### Risque d'inondation :

- Plan de Prévention des Risques d'Inondations (PPRi Val d'Authion et Loire Saumuroise)
- Atlas des zones inondables Aubance

#### Risque de remontée de nappe :

- Pas de PPR mais carte informative montrant une sensibilité très forte
- > Pas d'obligation mais préconisation d'investigation des sols.



## 3.2. LES RISQUES NATURELS : SISMIQUE ET MOUVEMENT DE TERRAIN

### Risque Sismique

Le Département de Maine et Loire est classé en zone de sismicité 2 et 3 (décrets 2010- 1255).

En ce qui concerne la commune de Brissac Loire Auabnce, la **sismicité** est **faible** (zone 2), décret ministériel du 22 octobre 2010, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011. Son application n'entraîne **pas d'obligation** sur l'usage des sols.

En revanche, des **règles de construction** sont obligatoires en fonction des probabilités d'atteinte aux personnes et aux équipements indispensables aux secours et aux communications.

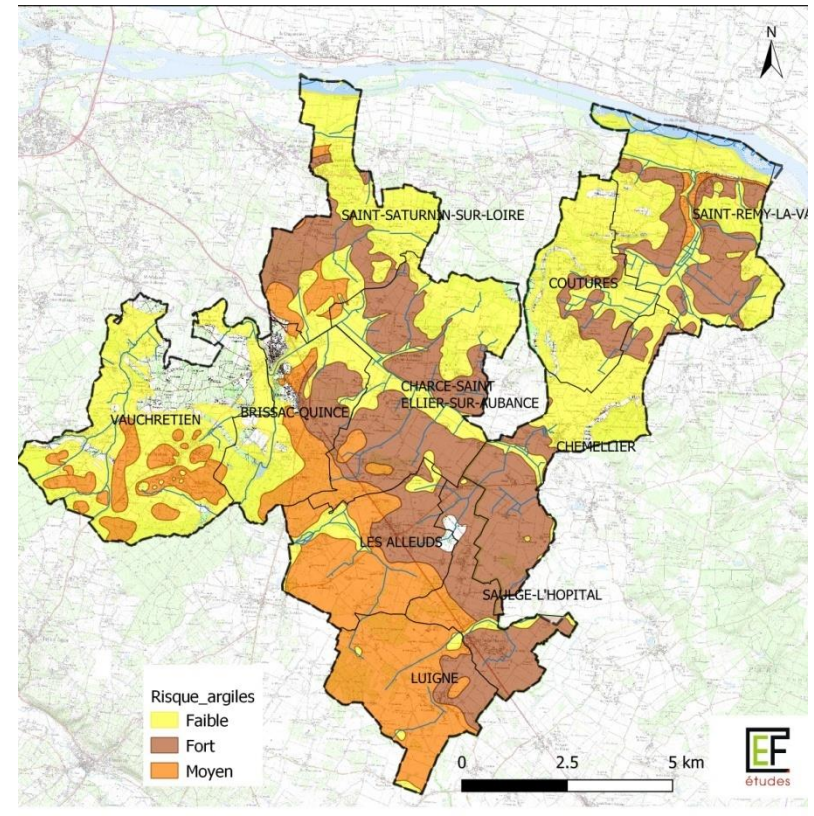
Les obligations s'appliquent aux nouvelles constructions et aux travaux de remplacement ou d'ajout des éléments non structuraux (balcons ou extensions par exemple).

### Risque de mouvement de terrain - Tassements différentiels

**Pas de PPRN** mais le BRGM montre dans son étude de gonflement – retrait des argiles que la commune est concernée par un **aléa faible, sur une majeure partie de son territoire.**

**Autorisation** de construire mais **respect des dispositions** constructives préconisées par le BRGM (adapter les fondations, éviter les sous-sols partiels,...).

Les phénomènes de retrait-gonflement de certaines formations géologiques argileuses affleurantes provoquent des tassements différentiels qui se manifestent par des désordres affectant principalement le bâti individuel (fissures sur bâti, ruptures de canalisation...).



## 3.2. LES RISQUES NATURELS : CAVITÉS SOUTERRAINES

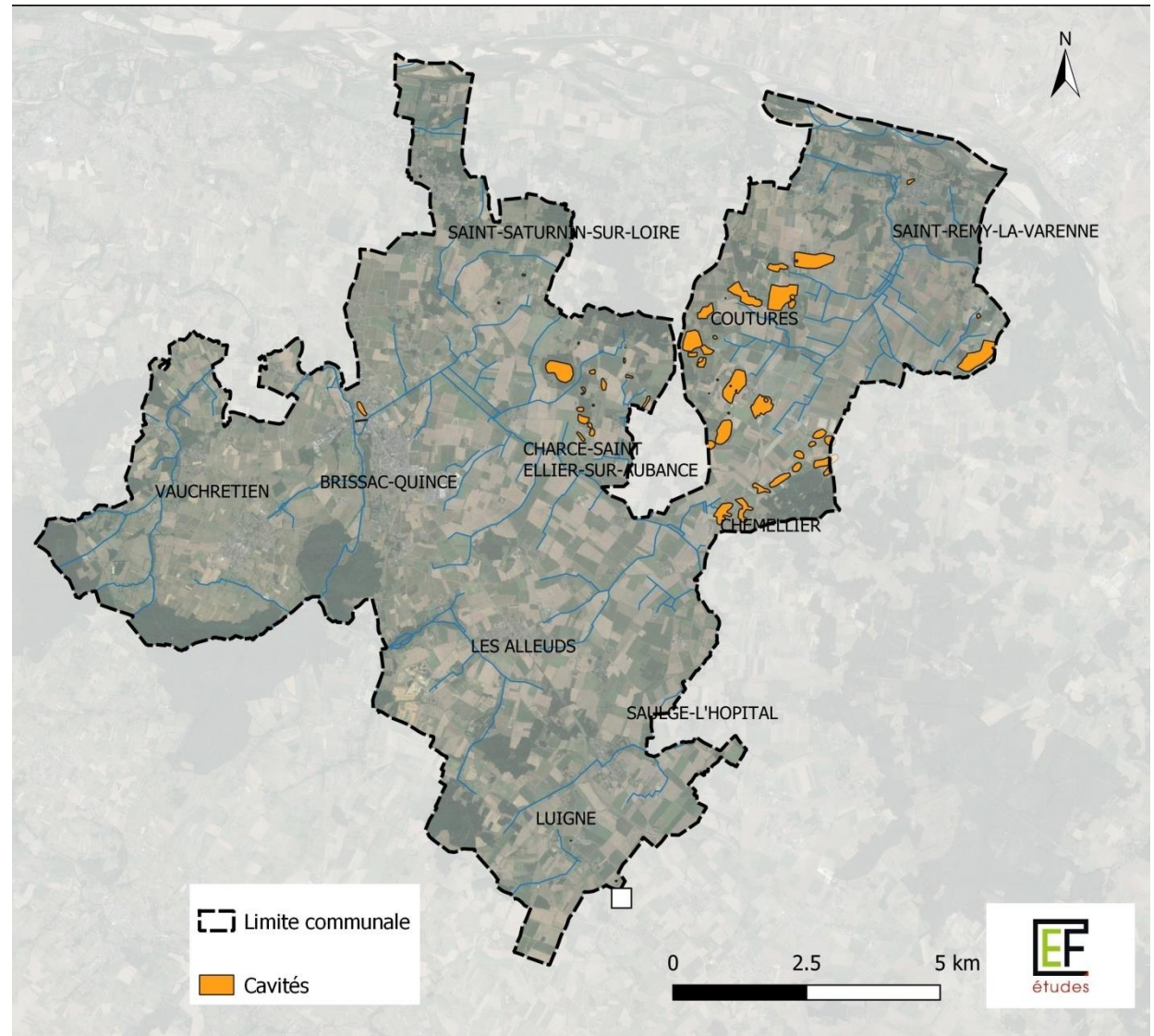
### Secteurs concernés :

- Chemellier,
- Coutures
- St Rémy la Varenne,
- Charcé St Ellier

### Dans une moindre mesure :

- Brissac Quincé
- Luigne

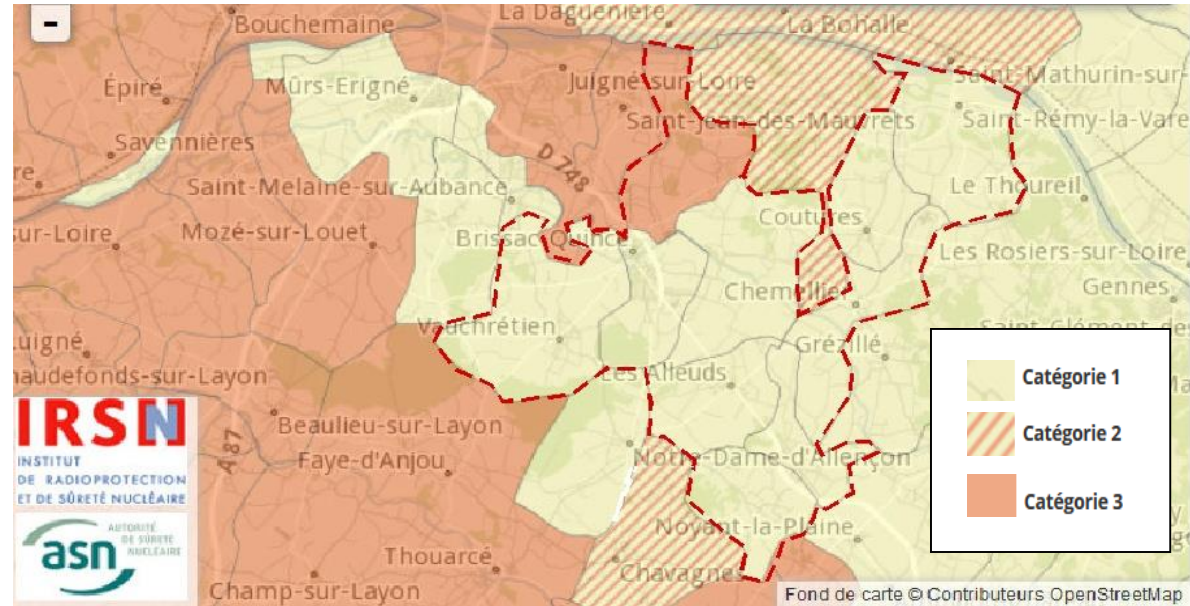
=> Le PLU fera apparaître les secteurs où l'existence de risques naturels justifie **l'interdiction ou l'autorisation sous conditions** de réaliser des aménagements (constructions, plantations, affouillements, etc.) permanents ou temporaires.



## 3.2. LES RISQUES NATURELS : AUTRES RISQUES NATURELS

### Risque radon : St Saturnin (catégorie 3)

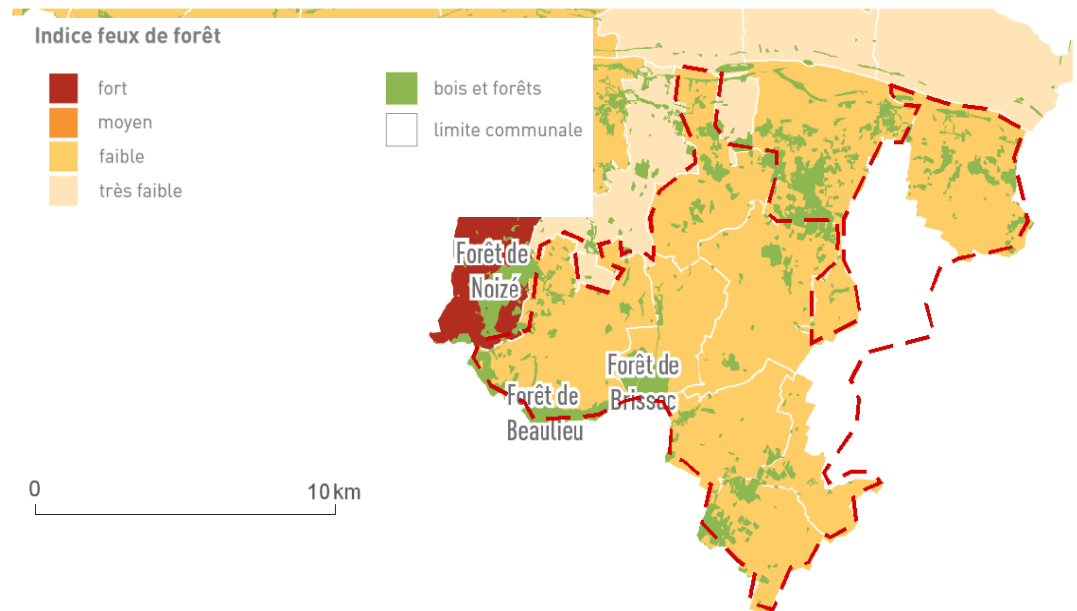
**Pas d'impact sur l'occupation du sol**, ce risque devra être inscrit dans la partie diagnostic du rapport de présentation, afin de **garantir l'information** des futurs constructeurs ou propriétaires existants, avec **rappel des recommandations** relatives à la mise en place et au maintien d'une **ventilation efficace** dans tous les locaux d'habitation et établissements recevant du public.



### Risque feu de forêt (aléa faible) :

Le Scot Rappelle l'importance de la prise en compte de ce risque dans le PLU :

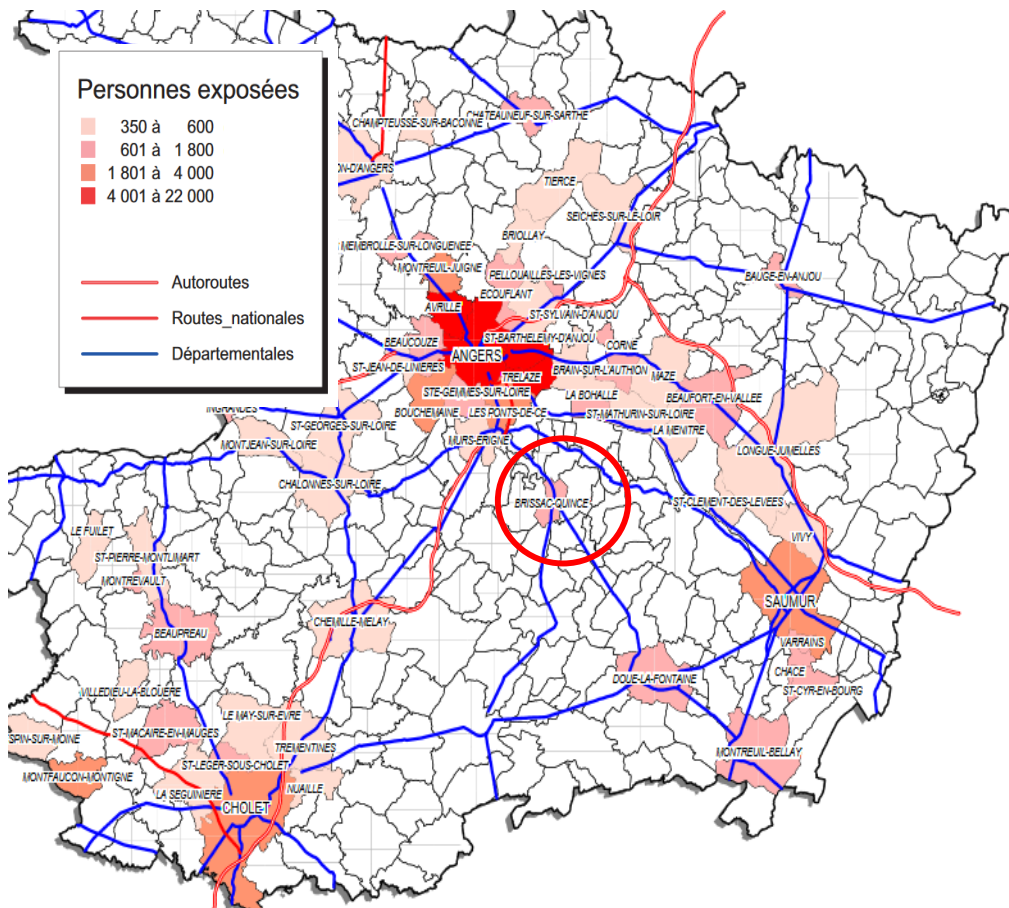
- Eviter mitage des zones boisées (constructions au milieu des forêts)
- Eviter la diminution des zones tampon existantes entre zones urbanisées et zones boisées



### 3.3. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES : TRANSPORTS

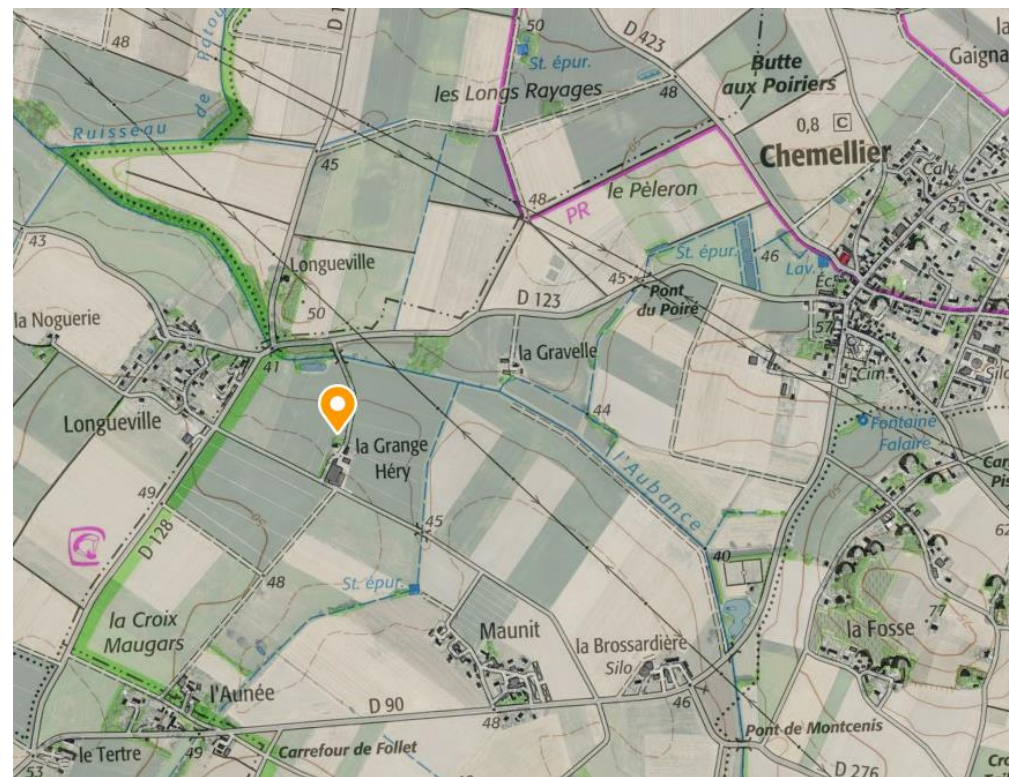
#### Transports de matières dangereuses (TMD) :

Risque consécutif au transport de substances physiques ou chimiques pouvant représenter un danger pour l'homme, les biens ou l'environnement. Il est relié directement à la présence des RD 741, RD 748 et la RD 751 qui traversent le territoire.



#### Risque d'explosion : Silo de la Grange Héry à Chemellier :

Comme tous les stockages de céréales, les silos soumis à autorisation présentent un risque d'explosion.

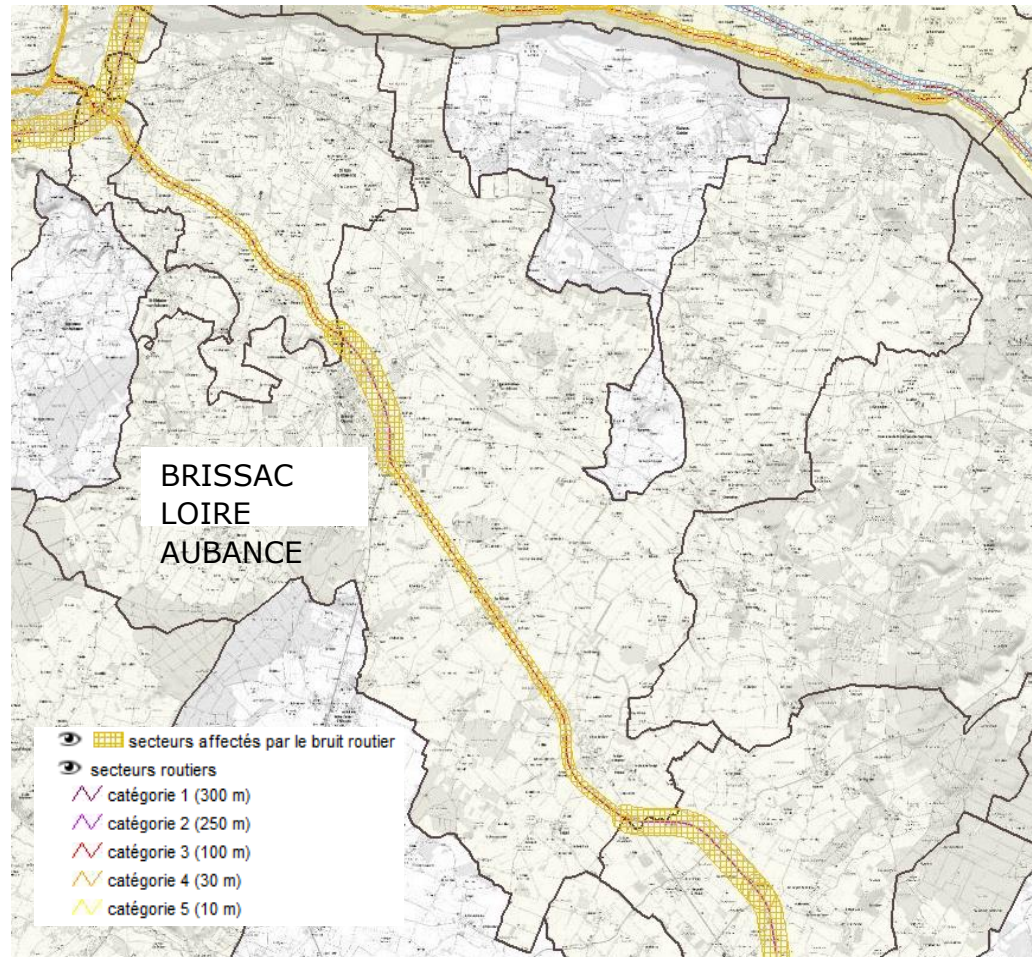


### 3.4. LES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NUISANCES: LE BRUIT

#### Le Bruit routier

Brissac Loire Aubance n'est pas concerné par un PPBE. Ce pendant la carte de bruit du réseau routier du Maine-et-Loire montre que la commune est concernée par les bruits provenant de la RD 761 et la RD 748.

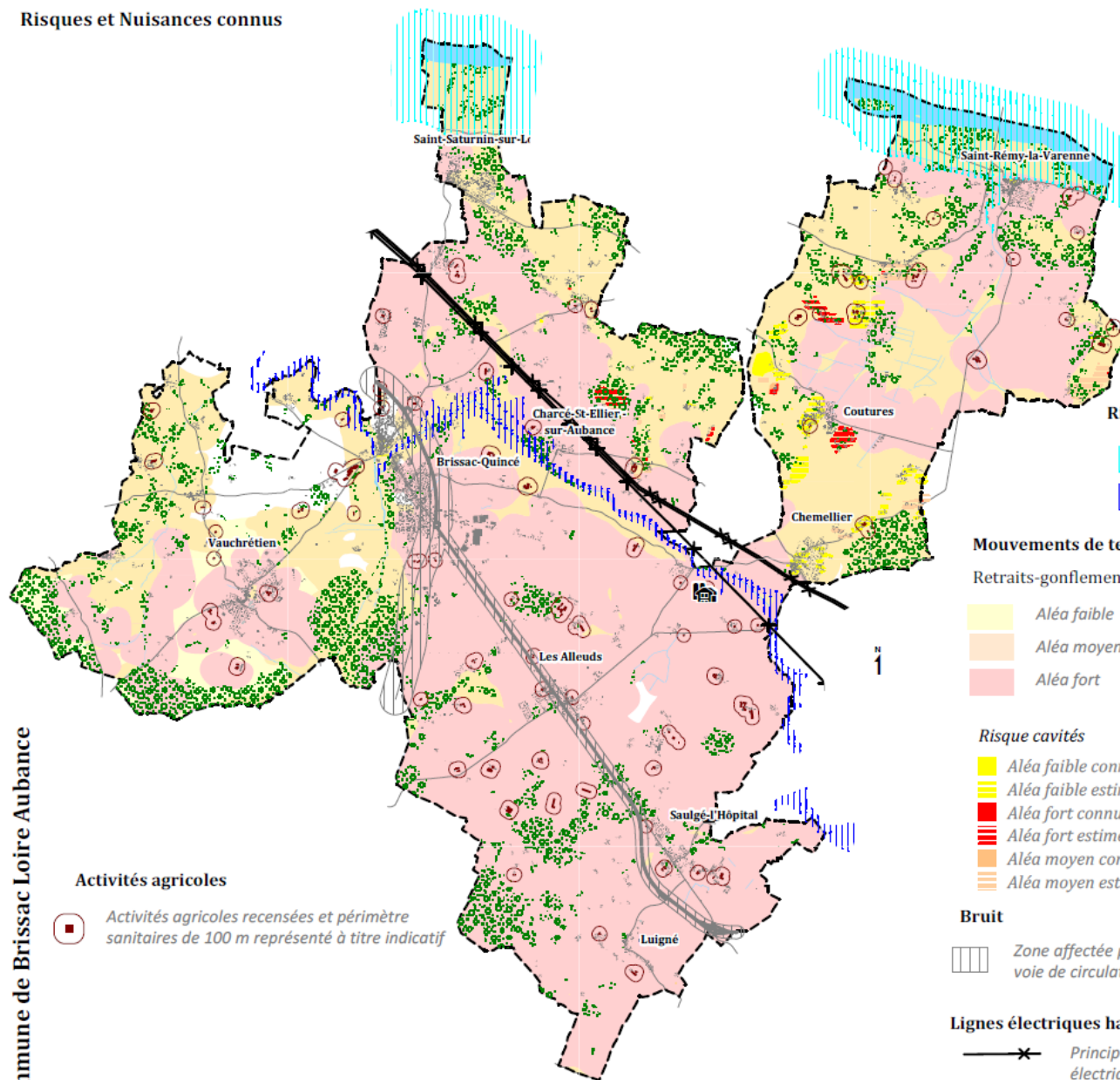
Les bâtiments à construire dans ce périmètre devront présenter un isolement acoustique minimal.





## **4. Principaux enjeux**

## Risques et Nuisances connus



### Risque sismique (non cartographié)

Le territoire est concerné par un aléa faible.

### Risques liés au transport de matières dangereuses

l'ensemble des routes départementales sont concernées suivant leur niveau de fréquentation.

### Risque Radon

Potentiel radon faible sur l'ensemble du territoire à l'exception de Saint-Saturnin sur Loire où ce risque est jugé de niveau 3 (potentiel radon fort).

### Risque d'explosion de poussières des silos de stockage de céréales :

Silo implanté au lieu-dit la Grange Héry - Chemellier

### Risques d'inondation

- Limites de la zone concernée du PPRi Val d'Authion
- Limites de la zone concernée par l'Atlas de l'Aubance

### Mouvements de terrains

Retraits-gonflements des argiles

- Aléa faible
- Aléa moyen
- Aléa fort

### Risque cavités

- Aléa faible connu (cavités d'extension connue)
- Aléa faible estimé (cavités dispersées ou d'extension estimée)
- Aléa fort connu (cavités d'extension connue)
- Aléa fort estimé (cavités dispersées ou d'extension estimée)
- Aléa moyen connu (cavités d'extension connue)
- Aléa moyen estimé (cavités dispersées ou d'extension estimée)

### Bruit

- Zone affectée par le bruit aux abords de principales voie de circulation (100 m autour de la RD 761 - 250 m autour de la RD 748)

### Lignes électriques haute-tension

- Principales lignes de transport de l'énergie électrique : populations proches exposées à des champs électromagnétiques



PLAN LOCAL D'URBANISME

# Merci de votre attention

OCTOBRE 2019



**URBA OUEST-  
CONSEIL**

Eco Parc - le Champ Jubin  
44 590 - DERVAL  
Tel : 02.40.55.48.57



**EF ETUDES**

ZA le Chemin Renault - 35250 St Germain / Ille  
Tél: 02 99 55 41 41 - Fax : 02 99 55 42 02  
E-mail : [contact35@efe-etudes.fr](mailto:contact35@efe-etudes.fr)